Évaluation finale du Projet « Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord et du Sahel du Burkina Faso »Initiative de promotion de ma jeunesse (YPI) (Burkina Faso)

Rapport provisoire

14 Janvier 2022

Consultants :
Alphonse NGOM, Consultant International
Fidèle SALOU, Consultant national

SOMMAIRE

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE 4

2 LISTE DES SIGLES & ACRONYMES 5

3 INTRODUCTION 6

3.1 Contexte et motivation du Projet PJP 6

3.2 La réponse nationale à l'insécurité et aux risques menace sur la cohésion sociale 7

3.3 Le PJP : une contribution du système des Nations Unies au Burkina Faso 7

3.4 Contexte et objectif de l'évaluation 7

3.4.1 Contexte de l'évaluation 7

3.4.2 Rappel de la théorie du changement 8

3.5 Objectifs et résultats escomptés du projet 8

3.6 Analyse causale et évidences ayant motivé la conception du projet 9

3.7 Positionnement de l'OIM et de l'UN HCR 10

3.8 Objectifs de l'évaluation 10

3.8.1 Objectif général 10

3.8.2 Objectifs spécifiques 10

4 CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION 12

4.1 Sources et collecte des donnée 12

4.1.1 Recherche documentaire 12

4.1.2 Collecte de données/informations auprès des parties prenantes au projet 12

4.1.2 Échantillon globale des personnes ayant participé à l'exercice d'évaluation 12

4.1.4 Les indicateurs de résultats visés 12

4.1.5 Plan d'échantillonnage : proposition d'une méthode d'échantillonnage 13

4.2 Limites de la méthodologie et stratégies d'atténuation 15

5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION 16

5.1 Évaluation de la pertinence 16

5.1.1 Pertinence par rapport aux politiques nationales 16

5.1.2 Pertinence par rapport à l'UNDAF 16

5.1.3 Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des trois agences 17

5.1.4 Pertinence par rapport aux besoins des populations bénéficiaires 18

5.2 Analyse de la cohérence du projet 18

5.2.1 Cohérence interne avec les autres actions développées par les agences engagées ... 18

5.2. Cohérence externe (avec les autres programmes développés dans le pays) 19

5.3 Évaluation de l'éfficacité dans la mise en œuvre du PJP 20

5.3.1 Niveau de réalisation du Résultat 1 20

5.3.1.1 **Niveau de réalisation du Produit 1.1 :** 20

5.3.1.2 Conclusions sur le niveau de réalisation du Produit 1.1 22

5.3.1.3 Observation sur la cohérence entre les activités et le Produit 1.1 visé 22

5.3.1.4 Niveau de réalisation du Produit 1.2 23

5.3.1.5 Niveau de réalisation des activités 23

5.3.1.6 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 1.2 25

5.3.1.7 Niveau de réalisation du Produit 1.3 : 26

5.3.1.8 Niveau de réalisation des activités 26

5.3.1.9 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 1.3 27

5.3.1.10 Conclusion sur la réalisation du Produit 1.3 28

5.3.1.11 De la réalisation du Résultat 1 28

5.3.2 Résultat stratégique 2 : 28

5.3.2.1 Produit 2.1 29
5.3.2.2 Niveau de réalisation des activités 29
5.3.2.3 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 2.1 29
5.3.2.4 Niveau de réalisation du Produit 2.2 30
5.3.2.5 Observation sur le niveau de réalisation des activités du Produit 2.2 30
5.3.2.6 Conclusion sur la réalisation du Résultat 2 30
5.3.2.7 Analyse générale de l'efficacité dans la mise en œuvre des activités 30
5.3.2.8 Conclusion générale sur l'efficacité : Taux d'efficacité 32

5.4 Analyse des effets et impacts du projet 33

5.5 Évaluation de la durabilité projet 36
5.5.1 Éléments de durabilité 36
5.5.1.1 Durabilité de la connaissance et l'acceptation des objectifs du projet 36
5.5.1.2 La contribution reconnue du projet à la facilitation de l'intégration des PDIé 37
5.5.1.3 L'inclusion des services techniques de l'État dans les activités 37
5.5.1.4 L'implication des hautes autorités administratives et communal 38
5.5.1.5 La réalité sur la durabilité 38
5.5.1.6 Pourquoi le projet n'a pas pu accompagner le démarrage des initiatives ? 40
5.5.1.6.1 Les contraintes liées au contexte de mise en œuvre 40
5.5.1.6.2 Les facteurs imputables aux lourdeurs administratives de la coordination et au manque de réactivité de la coordination 41
5.5.1.7 Conclusion sur la durabilité 41

5.6 Analyse de l'efficience dans la mise en œuvre du projet 42
5.6.1 Évaluation du taux d'efficience 42
5.6.2 L'optimalité du couple (efficience/efficacité) 42
5.6.3 Effets catalytiques potentiels du projet 42

6 CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 43

6.1 Conclusion 43

6.2 Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser 43

6.3 Recommandations 44

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2 LISTE DES SIGLES & ACRONYMES

3 INTRODUCTION

3.1 Contexte et motivation du Projet « Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso »

Le Burkina Faso vit depuis 2015 des incidents sécuritaires récurrents notamment dans les régions du Nord, du Sahel et du Centre Nord. Cette situation a, entre autres conséquences directes, un déplacement des populations des zones affectées par cette insécurité vers d'autres pour le moment épargnées à la recherche de sécurité. Selon OCHA (Rapport du 30 Novembre 2021), le pays compterait 4,2 millions de déplacés internes. Et les régions du Sahel, du Nord et du Centre-Nord sont les régions qui accueillent le plus grand nombre de déplacés. Selon toujours OCHA, un pic de Déplacements forcés a été atteint dans le Centre-Nord au mois de 30 Novembre 2021 (plus de 30 000 personnes arrivées aux centres-villes de Barsalogho, Kaya et Namissiguima dans le Centre Nord).

Cette situation, évidemment, pose un certain nombre de difficultés dans ces zones d'accueil. En effet, si la majorité des personnes déplacées trouvent refuge dans les familles hôtes avec lesquelles elles ont des liens de parenté, leur arrivée soudaine (le départ se fait de façon précipitée, dans l'obligation de fuir en abandonnant tout derrière) dans le dénuement total et le nombre important sont de nature à fragiliser les communautés hôtes. Les besoins en abris, en alimentation, en services sociaux de base, etc., exercent une pression déstabilisatrice dans des communautés qui n'en étaient pas forcement bien dotées. Ainsi, OCHA dénombre dans le pays (Rapport Novembre 2021) quelques 3,5 millions de personnes dans le besoin et 2,8 millions en insécurité alimentaire, situation liée au moins en partie à ce phénomène de déplacement de population. De ce fait, la vulnérabilité (l'extrême vulnérabilité selon ONU Info du 19 Janvier 2021) est fortement exacerbée par l'impact des personnes déplacées dans les communautés d'accueil.

Cette situation, de fait, est porteuse de risque au niveau social. Elle est de nature à amplifier la compétition pour l'accès aux ressources essentielles ((eau, terre et pâturages) surtout dans un contexte hautement marqué par la faible présence et les capacités limitées de l'État. Il est aussi évident que la pression du nombre des déplacés entraine inéluctablement une pression sur les services et limite les opportunités des populations hôtes en termes de moyens de subsistances et sur les services sociaux limités disponibles. Le risque est d'autant plus important que les capacités et stratégies d'adaptation de populations (hôtes et déplacées) sont plutôt faibles.

D'autres facteurs accentuent le risque au niveau social. Ainsi, à l'occasion de discussions de groupe organisées avec la population hôte de Dori en Août 2021, à l'occasion de l'évaluation d'un projet de l'OIM, il avait été relevé un sentiment de discrimination relativement développé lié à l'inégalité de l'aide apportée par les partenaires entre les personnes déplacées et ces communautés hôtes qui soutenaient « *en avoir besoin autant que les déplacés* ».

Tout ceci peut être source de stigmatisation des populations déplacées, ou même créer des désaccords entre les populations hôtes accueillant leurs proches et celles ne comptant pas de proches parmi les déplacés arrivants. En gros, la cristallisation des vulnérabilités dans les zones impactées par le flux de populations déplacées fragilise **la cohésion sociale dans les zones impactées.** Les jeunes en particulier (des deux bords), plus sensibles et plus portés vers la remise en cause de l'ordre social existant (relations de pouvoir et des rapports sociaux au sein des communautés) constituent les porteurs les plus importants de ces risques.

Le PUS-BF (« *Matrices prioritaire des actions prioritaires 2020-2021* », Février 2021) reconnait du reste que si le Burkina Faso est parmi les pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé ses mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement des conflits, cette pression massive des populations déplacées a fait *« remonter certaines animosités qui risquent de mettre à mal la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre différents groupes sociaux ».*

3.2 La réponse nationale à l'insécurité et aux risques menace sur la cohésion sociale

La problématique globale posée par le conflit au Nord, au Sahel et au Centre Nord a mis en exergue (entre autres), la relation symbiotique entre l'insécurité et la cohésion sociale. Il est difficile de maintenir la cohésion sociale en période d'insécurité. Dans ce cadre, le PUS-BF intègre au centre de ses préoccupations la « gestion » des relations entre les populations déplacées et les populations hôtes. Pour rappel, le PUS-BF est un programme mis en place par décret n°2017-620/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2017 portant adoption dudit programme pour faire face aux défis sécuritaires que connait le pays d'avril 2015 surtout dans la région du Sahel et dans une partie de la région du Nord. Le programme trouve son fondement dans le Plan national de développement économique et social (PNDES), la loi relative à la sécurité intérieure et sa stratégie nationale de la sécurité intérieure (SNSI), les politiques sectorielles des secteurs sociaux de base, les plans communaux de développement et régionaux des collectivités territoriales concernées (Document PUS-BF). Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans sa zone d'intervention où des défis sécuritaires compromettaient sérieusement la paix, la sécurité et la stabilité. Outre le secteur de la sécurité et de la défense publique, il répond en priorité aux préoccupations de développement socio-économique des populations locales. Ses objectifs spécifiques sont : (i) améliorer l'accès aux services sociaux de base et la résilience des populations ;(ii) améliorer la gouvernance administrative et locale et (iii) renforcer la sécurité des populations et de leurs biens.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, quatre axes d'intervention ont été définies à savoir : (i) la prise en charge des défis sécuritaires ; (ii) l'optimisation de la gestion des urgences sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'État et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires. La coexistence pacifique entre les populations déplacées et les populations qui les accueillent s'inscrit justement dans le cadre de la prise en charge des défis sécuritaires (objectif 1), et demeure une urgence sociale de premier plan (objectif 2) dans le PUS-BF. Elle reste aussi au centre de l'objectif 4, à savoir la construction des bases de résilience dans les communautés, résilience des populations par rapport à l'insécurité mais également par rapport à la nouvelle donne qu'elle a engendrée, notamment le flux de populations rurales vers les centres urbains plus sécurisés dans les régions du Nord, du Sahel et du Centre Nord. Globalement, le maintien de l'équilibre et de la cohabitation pacifique figure parmi les priorités du PUS-BF.

3.3 Le Projet Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso : une contribution du système des Nations Unies au Burkina Faso

Le Projet « Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso » appelé aussi *« Projet Jeunes et Paix - PJP »)* constitue une contribution du Système des Nations unies aux efforts de stabilisation et de cohésion sociale déployés par le gouvernement dans un contexte d'insécurité. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF). Le présent rapport qui donne les résultats de l'évaluation dudit projet est structuré en trois principales parties, (i) Introduction, (ii) Contexte et objectif de l'évaluation, (iii) Cadre et méthodologie de l'évaluation, (iv) Résultats de l'évaluation et (v) conclusion, leçons apprises et recommandations.

3.4 Contexte et objectif de l'évaluation

3.4.1 Contexte de l'évaluation

Le Projet « Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso » a été mise en œuvre sur une durée de deux (02) ans soit de novembre 2019 à novembre 2021. Le contexte a été marqué par une dégradation de la situation sécuritaire avec pour corollaire un accroissement du nombre de personnes déplacées internes sur le périmètre qui a été visé par le projet (zone d'intervention) par le projet. À moins de 500 000 personnes déplacées internes en novembre 2019 (486 360 personnes déplacées selon OCHA, Rapport du 28 novembre 2019), le Burkina Faso compterait environ 4,2 millions de déplacés internes en novembre 2021 (OCHA, Rapport du 30 Novembre 2021).

Le contexte a été également marqué par l'apparition de la pandémie de la maladie de COVID 19 en mars 2019 au Burkina Faso. Dans l'optique d'empêcher la propagation de la maladie, le Gouvernement a pris et ce avant la fin du mois de mars plusieurs mesures qui sont entre autres : la fermeture des frontières terrestre, aérienne et ferroviaire ; la mise en quarantaine des villes ayant enregistré au moins un cas confirmé ; la fermeture ou la régulation des conditions de fonctionnement des hôtels, des restaurants et des bars ; la fermeture des marchés principaux ; l'arrêt des transports publics, etc. Ces mesures restrictives prises par le gouvernement pour rompre la chaîne de contamination de la maladie de coronavirus ont eu des conséquences économiques et augmenter la vulnérabilité des agro-pasteurs, les petits commerçants et les groupes similaires du secteur informel. Le développement des initiatives promues dans le cadre du projet a sans doute été affectés par l'avènement de la maladie de Covid-19. En dépit des formes d'adversité qui ne sont pas de nature à permettre l'exécution des activités, le projet a pu les réalisées sur le terrain. C'est ainsi qu'une évaluation finale du projet a été commanditée par les acteurs de mise en œuvre dans le but d'apprécier la réalisation des principaux produits et les changements opérées au niveau des bénéficiaires, de tirer les enseignements et de faire des recommandations pour la durabilité des actions du projet.

3.4.2 Rappel de la théorie du changement

Le projet « Jeunes et Paix » a ciblé prioritairement les jeunes (filles et garçons). La théorie de changement du projet est fondée sur l'hypothèse que créer une acceptation réciproque des jeunes déplacés et de leur homologue qui les accueillent éloignerait le risque de tension sociales et/ou le rejet des personnes déplacées et favoriserait la cohésion sociale (le « vivre ensemble ») au sein des communautés hôtes.

Le Projet s'est ainsi investi dans la réalisation d'actions pouvant permettre d'anticiper sur les conséquences de l'impact des flux de déplacés en mettant l'accent sur les besoins des jeunes filles et garçons des deux bords. Le projet s'est également inscrit dans une démarche innovante qui a consisté à promouvoir des actions conçues par des jeunes, pour répondre à des problématiques de jeunes à travers le rapprochement des jeunes de différentes communautés autour de micro-projets conjoints. Dans la dynamique de sa théorie de changement, le succès de ces réalisations conjointes (jeunes déplacés et jeunes des communautés hôtes) devrait avoir comme impact direct et rapide la construction et la consolidation de la paix dans les communautés visées. Mieux, une communication appropriée sur les bonnes pratiques issues de cette expérience de cohésion sociale et de paix pouvait permettre de créer des effets multiplicateurs à l'échelle locale et nationale. Par ailleurs, dans la stratégie du Projet, en plus des jeunes placées au centre des actions, les conseils de collectivités et les personnes ressources devaient jouer un rôle important. L'apport attendu de cette catégorie d'acteurs portait sur la facilitation du dialogue social et la facilitation des initiatives développées pour le changement de comportement. Ce rôle est perçu comme primordial dans la restauration de la confiance des jeunes envers les institutions.

3.5 Objectifs et résultats escomptés du projet

En rappel, l'objectif global de contribuer à la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord (Kaya et Barsalogho) et du Sahel (Dori et Gorom-Gorom) à travers la promotion des initiatives socioéconomiques et culturelles conjointes des jeunes des communautés hôtes/déplaces et leur mise en œuvre en vue de prévenir et le cas échéant de réduire les tensions communautaires. Ces initiatives consisteront à des actions d'autonomisation des jeunes des communautés déplacées, de résilience des jeunes des communautés hôtes sur fonds de formations et sensibilisation sur le vivre ensemble et de communication sur les bonnes pratiques en vue de créer des effets multiplicateurs. Partant de cet objectif global et inspiré de la théorie du changement exposé ci-dessus, le projet s'est fixé deux résultats stratégiques portant sur (i) l'identification et le développement d'initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes et (ii) la communication pour « vendre » à l'échelle locale et nationale les initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes en vue de promouvoir la cohésion sociale et la paix.

Tableau 1 : Cadre des résultats du projet

Résultats stratégiques	Produits
<u>Résultat stratégique 1</u> : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiées, accompagnées et mise en œuvre avec succès.	***<u>Produit 1.1 :</u>*** *une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée*
	<u>Produit 1.2 :</u> *Les capacités techniques des jeunes sont renforcées pour initier des actions/activités communautaires conjointes*
	Produit 1.3 **:** *les meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés un raffermissement du vivre ensemble*
<u>Résultat stratégique 2</u> : une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle	***<u>Produit 2.1</u>*** *: les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes.*
	<u>Produit 2.2</u> **:** *les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/réfugiés/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale*

La réalisation de chacun des deux résultats est assujettie à un certain nombre de produits au total trois pour le premier et deux produits pour le second. Pour le premier résultat, le premier produit attendu est une analyse approfondie des besoins des jeunes dans le domaine précis de la cohésion sociale. Le second produit porte sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à mettre en œuvre des projets communautaires conjoints (déplacés/hôtes). Pour le second résultat stratégique, le premier produit vise la sensibilisation des communautés aux initiatives conjointes réussies des jeunes à l'échelle locale et le second la dissémination des mêmes réussites à l'échelle nationale.

3.6 Analyse causale et évidences ayant motivé la conception du projet

Le Projet répond au besoin de raffermissement du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre les populations hôtes et déplacées des régions du Centre-Nord et du Sahel, mais plus particulièrement des communes de Kaya, Barsalogho, Dori et Gorom-Gorom dans un environnement sécuritaire très volatile avec non seulement un recul de l'Administration publique de certaines localités mais aussi des difficultés à rendre des services de base de qualité aux populations là ou l'Administration est toujours présente. La motivation de la conception du projet est fondée sur les principaux éléments de diagnostics ci-après.

Le surpeuplement des localités d'accueil : les personnes déplacées internes sont venues augmenter d'une manière considérable la population des localités d'accueil. Cette présence exacerbe les fissures apparues dans le tissu social burkinabè ces dernières années, notamment celles liées a !'exploitation et au partage des ressources naturelles ainsi qu'à l'accès aux sources potentielles de revenus comme les petits emplois.

La détérioration des moyens de subsistance : la dégradation de la situation sécuritaire a entrainé une exacerbation de la situation socio-économique qui était déjà précaire dans les deux régions ciblées par le projet. On a assisté des lors a une accélération de la dégradation des moyens de subsistance et la fragilisation du vivre ensemble entre les communautés hôtes et des personnes déplacées internes.

La méfiance entre communautés : les groupes ethniques en présence dans les deux régions, principalement les Peulhs, les Mossis, les Foulsés et les Touaregs ont commencé à développer une certaine méfiance les uns envers les autres. En effet, les communautés peulhs et Touaregs qui constituent la grande majorité des PDI et des refugies ont été indexées comme étant les complices des groupes armés ou que ceux-ci sont à leur poursuite et que leur présence met à risque les autres communautés. La stigmatisation de ces groupes ethniques était donc perceptible dans les localités d'accueil.

L'absence d'opportunité pour les jeunes : les jeunes filles et garçons subissaient d'une manière plus prononcée cette situation dans les régions ciblées. Les personnes déplacées internes ainsi que les communautés hôtes dans leur ensemble étaient constituées en grande majorité de jeunes filles et garçons. Dans les régions du Sahel et du Centre-Nord, le taux de jeunes était élevé par rapport à Ia moyenne nationale. Cette situation serait en partie dû à Ia sécurité dans les zones d'intervention et la capacité des économies locales à offrir des perspectives d'emploi à une jeunesse partageant un sentiment d'abandon.

Les pesanteurs socio-culturelles : les jeunes en général et plus particulièrement les jeunes filles n'avait pas droit à Ia parole et ne participait donc pas à Ia vie de leur communauté. Ces traditions font que les jeunes ne disposent pas de ressources pour une participation efficace à Ia cohésion sociale dans les communautés. Ils restaient sans voix pour améliorer leur sort et celui de leur communauté.

3.7 Positionnement de l'OIM et de l'UN HCR

Le projet est mis en œuvre conjointement par deux agences du Système des Nations Unies au Burkina qui en sont les bénéficiaires des fonds du projet. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est l'agence Chef de File pour le Projet. Il a travaillé conjointement avec le HCR. Dans le cadre du projet, le HCR partage avec l'OIM sa grande expérience dans les domaines liés à Ia stabilisation communautaire et à Ia transition pour aider les États et les communautés confrontées à des bouleversements socioéconomiques et politiques à Ia suite de crises dans le but de contribuer à établir ou à rétablir Ia stabilité et Ia paix dans les communautés vulnérables, à prévenir des déplacements forcés, à restaurer Ia confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable.

La coordination du projet est assurée par l 'OIM. En tant qu'agence Lead, l 'OIM assure également le rapportage avec l'équipe de Ia Coordination du Système des Nations Unis au Burkina et le PBFSO. 37. Cependant, chaque agence fait le reportage sur les produits et activités dont elle a Ia responsabilité. Pour faciliter le ciblage et l'identification des jeunes bénéficiaires des interventions du projet, l'OIM et le HCR sont appuyés par le Conseil national des Jeunes (CNJ) et ses démembrements.

3.8 Objectifs de l'évaluation

3.8.1 Objectif général

De façon générale, cette évaluation finale a une fonction sommative et vise à recueillir des données et des informations pour apprécier dans quelle mesure les résultats prévus par un projet ont été atteints. Dans le cas d'espèce, il s'agira de recueillir des données et informations auprès des parties prenantes au projet afin de mesurer le niveau de réalisation des cinq produits exposés ci-dessus et, partant, des deux résultats stratégiques dont ils contribuent (respectivement) à la réalisation. Il s'agira en gros de mesurer la performance du projet à travers sa contribution concrète à la qualité du vivre ensemble dans les communes visées et voir dans quelles mesures les expériences réussies du projet ont été « *vendues* » au niveau local dans les communautés visées et à l'échelle nationale dans le cadre de la promotion de la cohésion sociale.

3.8.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'évaluation finale vise à dresser un bilan de la mise en œuvre du projet à travers une appréciation qualitative et quantitative des résultats obtenus et l'impact sur les bénéficiaires et leurs communautés. Il s'agit de :

- ☞ Capitaliser l'ensemble des résultats du projet afin d'assurer la redevabilité envers le PBF et les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ;

- ☞ Apprécier les résultats atteints contribuant au renforcement de la cohésion sociale, le vivre ensemble et à la consolidation de la paix au Burkina Faso et analyser la validité des hypothèses qui sous-tendent la théorie du changement ;
- ☞ Déterminer la pertinence des actions menées, leur efficacité tant en termes de résultats qu'en termes de dynamiques et de processus impulsés ainsi que leur impact et durabilité ;
- ☞ Identifier les bonnes pratiques et mettre en évidence les principales leçons apprises afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets futurs,
- ☞ Identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- ☞ Formuler des recommandations concrètes aux acteurs nationaux et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis

4 CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

4.1 Sources et collecte des donnée

4.1.1 Recherche documentaire

La recherche documentaire est destinée à donner une connaissance suffisante du projet, de son environnement de mise en œuvre et au niveau interne, à documenter le déroulement des différentes activités, les résultats atteints par rapport aux attentes et à s'imprégner des stratégies de mise en œuvre, du partenariat établi entre le projet et les communautés bénéficiaires ou entre le projet et les structures d'État compétentes. Il s'agit aussi de cibler les partenaires d'exécution du projet, les autorités de tutelles au niveau central ainsi que les coordinations des programmes gouvernementaux comme le PUS/BF auquel le projet contribue. Évidemment, la recherche documentaire commence par les agences du SNU impliquées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet (OIM, HCR).

4.1.2 Collecte de données/informations auprès des parties prenantes au projet

Afin de favoriser la comparaison des données actuelles avec celles de la situation de départ, la collecte des données utilise les techniques spécifiques notamment l'observation et les entretiens (groupe et individuel). Comme indiqué en introduction, elle associe l'ensemble des parties prenantes du projet à savoir : les communautés bénéficiaires (jeunes, administrations décentralisées et déconcentrées, la société civile en particulier les organisations de jeunes, les sages qui jouent un rôle déterminant dans le règlement des conflits communautaires et la cohésion sociale).

4.1.2 Échantillon globale des personnes ayant participé à l'exercice d'évaluation

De façon générale, le but des méthodes quantitatives de collecte de données est de quantifier/mesurer un phénomène grâce à l'utilisation de questionnaire et au traitement statistique des informations collectées. Les enquêtes par questionnaire sont la principale méthode quantitative de collecte de données. Elles consistent à interroger, à l'aide d'un questionnaire, un échantillon d'individus le plus représentatif possible de l'ensemble de la population étudiée. Un des avantages reconnus de la méthode quantitative est de permettre, lors d'une seule enquête, de recueillir un grand nombre de données sur chaque point abordé ce que ne permettent pas d'autres méthodes de collecte de données. L'approche quantitative permet de :

- ☞ Collecter des données afin d'évaluer l'évolution d'indicateurs par rapport à une situation de référence (« Baseline »). C'est le cas par exemple pour l'évaluation d'une action dont on veut savoir s'il a atteint ou non ses objectifs (exactement ce que l'on veut faire ici) ;
- ☞ Mesurer l'ampleur d'une situation connue, confirmer ou infirmer une hypothèse, de donner de nouvelles pistes d'existence d'une situation ;
- ☞ Mesurer l'efficacité des activités réalisées par un projet pour atteindre un objectif déterminé ;
- ☞ Penser une stratégie d'intervention au regard des spécificités du contexte local et des facteurs socioculturels qui l'influencent, afin de planifier des activités et les messages les mieux adaptées.

Au regard de ces considérations, l'enquête quantitative est particulièrement indiquée pour mesurer le niveau atteint par les indicateurs de résultat du projet à évaluer.

4.1.4 Les indicateurs de résultats visés

L'enquête quantitative ***doit permettre de mesurer les cinq (05) indicateurs des deux résultats stratégiques du projet suivants :***

Tableau *2*: Indicateurs de résultats dont la mesure est attendue

Numéro	Indicateurs	Niveau de désagrégation souhaité
Indicateur 1. A	% de la populations interviewées (déplacée et hôte) déclarant que les actions du projet ont réduit les risques de tensions entre les populations hôtes et déplacées (désagrégé par sexe)	Sexe Homme/Femme ; localité ; âge, PDI/hôte
Indicateur 1. B	% des jeunes bénéficiaires du projet (surtout les déplacés) qui se sentent moins marginalisés grâce aux actions du projet (désagrégé par sexe, par âge et par localité)	Homme/Femme ; Age ; Localité, PDI/Hôte;
Indicateur 1.c	% des jeunes (déplacés et hôtes) bénéficiaires du projet qui ont amélioré leur niveau de revenus (désagrégé par sexe)	Homme/Femme ; Age ; Localité, PDI/Hôte ;
Indicateur 1.2.1	% de jeunes (déplacés et hôtes) formés par le projet, travaillant dans les projets (initiatives) conjoints (six mois après les formations)	Homme/Femme ; Age ; Localité, PDI/Hôte
Indicateur 1.3.1	% des jeunes bénéficiaires des initiatives interviewés et déclarant que les actions du projet leurs ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble.	Homme/Femme ; Age ; Localité, PDI/Hôte ;

4.1.5 Plan d'échantillonnage : proposition d'une méthode d'échantillonnage

a. Méthode d'échantillonnage : Sondage aléatoire simple et stratifié

Le choix d'un type d'échantillonnage repose sur plusieurs facteurs comme la précision des estimations désirée, la nature de la population d'intérêt, l'information connue sur cette population de même que des contraintes opérationnelles (temps et accessibilité par exemple). Dans le cadre de la présente évaluation, le projet dispose d'une base exhaustive des bénéficiaires des interventions. Ainsi, la réalisation d'un sondage aléatoire simple avec une stratification suivant les besoins de désagrégation (sexe, localité, catégorie du bénéficiaire) est approprié. Pour tenir compte des difficultés liées à l'insécurité, il sera pris en compte dans le calcul de l'échantillon un taux lié aux non réponses. En plus de ce taux de non réponse, la stratégie sera de remplacer les individus appartenant à l'échantillon tiré **non accessibles**, par d'autres appartenant à la même catégorie (exemple : garçons appartenant aux PDI par d'autres garçons dans le même cas dans la même localité).

L'encadré ci-après donne la formule idéale devant être utilisée dans le cadre d'une évaluation de projet. Cependant, dans le cadre de la présente évaluation, la situation de référence ne donne pas des informations assez précises sur les valeurs recherchées des indicateurs présentés dans le **Tableau** . Compte tenu de la nature de ces indicateurs, la taille de l'échantillon des jeunes est déterminée sur la base d'une proportion comme variable d'intérêt. Aussi, en absence d'une information sur la valeur de la proportion, la taille de jeunes est déterminée en fixant une prévalence de 50%. En effet, lorsque la valeur de la variable d'intérêt est inconnue, la théorie des sondages recommande la prise de la valeur de 50% afin d'obtenir une taille maximale de l'échantillon en utilisant la formule suivante :

$$n = \frac{t_{\propto}^2 * p(1-p)}{e^2 * (1-r)}$$

α = 5% pour un intervalle de confiance de 95%
n = Taille de l'échantillon
e = Niveau relatif de la précision souhaitée (10% pour cette étude)
p = Prévalence de l'indicateur considéré
r = Taux de non réponse fixé à 5%.

Encadré : Formule idéale dans le cadre des études d'évaluation (cas d'une proportion)

$$n = Deff.\frac{\left(Z_{\propto} + Z_{\beta}\right)^2.[P_1.(1-P_1) + P_2.(1-P_2)]}{(P_2 - P_1)^2.(1-r)}$$

P_1 : le niveau estimé de l'un indicateur mesuré en tant que proportion au moment de la Baseline,

P_2 : le niveau cible de l'indicateur à mi-parcours et (P_2- P_1) l'ordre de grandeur du changement que l'on souhaite détecter

$Z_{\propto}$: le $score - Z$ correspondant au degré de confiance que l'on souhaite avoir pour conclure qu'un changement observé de la taille (P_2- P_1) n'aurait pas eu lieu par hasard (α – niveau de signification statistique). Le niveau de signification pour cette évaluation est fixé à 5% pour chaque région

Z_{β} : le $score - Z$ correspondant au degré de confiance que l'on souhaite avoir pour dépister avec certitude un changement de taille (P_2- P_1) si un tel changement a effectivement eu lieu (β –puissance statistique). Pour cette évaluation la puissance statistique est de 95%.

r = Taux de non réponse f

$Deff$ = Effet de sondage.

Dans le but d'obtenir des résultats significatifs au niveau région, la formule précédente est appliquée par région. La taille de l'échantillon de chaque région est répartie proportionnellement entre les strates tout en compte le théorème central limite (TCL) (Tenir compte de la valeur 30 pour les strates dont cela est possible). Le nombre de jeunes (âge inférieur ou égal à 35 ans) prévu pour la collecte de données dans le cadre de l'évaluation est donnée par le **Tableau** . Au total **582** bénéficiaires a été prévus pour la collecte de données.

Tableau *3 :* Répartition de la taille de l'échantillon prévu

	Hôtes		PDI		Réfugié		
Localité	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Ensemble**
Barsalogho	31	30	34	33	0	0	128
Kaya	37	36	38	38	0	0	149
Dori	32	30	37	30	14	16	159
Gorom-Gorom	30	45	36	35	0	0	146
Ensemble	**130**	**141**	**145**	**136**	**14**	**16**	**582**

En dépit des remplacements de certains bénéficiaires suite leur absence, ***585 bénéficiaires ont été interviewé***s dans le cadre de la collecte des données tenue du 27 décembre 2021 au 05 janvier 2022 dans les localités concernées soit ***un taux de couverture de 100% (voir* Tableau *).*** Aussi, l'analyse suivant les repartions entre les strates (prévues et réalisées) montre également que le niveau de respect du plan d'échantillonnage initial est bon (Respect du TCL et respect d'au moins à **85%** des effectifs initialement prévu dans les strates).

Tableau *4 :* Répartition de la taille de l'échantillon réalisé

	Hôte		Déplacé		Refugié		
Localité	**Féminin**	**Masculin**	**Féminin**	**Masculin**	**Féminin**	**Masculin**	**Ensemble**
Barsalogho	31	28	36	33	0	0	128
Dori	38	28	38	35	12	9	160
Gorom	31	42	36	38	0	0	147
Kaya	41	37	38	34	0	0	150
Total	**141**	**135**	**148**	**140**	**12**	**9**	**585**

b. Base de sondage et tirage de l'échantillon

La base de sondage est constituée du fichier des bénéficiaires fourni par le projet. La technique de sondage prévu dans le cadre de cette enquête est un sondage aléatoire, simple au niveau de chaque région d'échantillonnage. Le tirage se fera en fonction de la stratification prévue et permettra d'améliorer la qualité des estimations.

4.2 Limites de la méthodologie et stratégies d'atténuation

Deux principales difficultés ont été rencontrées dans la cadre de la réalisation de cette étude. Ces difficultés sont liées :

- **À l'insécurité des zones cibles de l'étude :** Avec la contrainte sécuritaire, la visite des agents de collecte par les experts n'a pas été possible dans toute localité. Cette situation n'a pas permis de voir l'ensemble des enquêteurs à l'œuvre dans le but de les réorienter. Toutefois, avec la visite à Kaya et le suivi à temps réel de la collecte, les experts ont pu apporter des orientations aux enquêteurs notamment sur la façon d'aborder les questions ;

- **A la coïncidence de la phase terrain avec la période des fêtes de fin d'année :** L'opération de collecte a débuté à une période qui coïncide avec les fêtes de fin d'année. La disponibilité de certains bénéficiaires pour la collecte était donc réduite pour les entrevues. La stratégie à ce niveau a été d'observer plus de patience, de prendre des rendez-vous par l'intermédiaire des responsables des initiatives conjointes tout en faisant l'effort de prendre moins de temps avec ceux-ci afin d'éviter de se retrouver avec des entrevues non cohérentes. Les bénéficiaires absents ont été finalement remplacés par des bénéficiaires similaires présents sur la liste de l'échantillon tiré.

Prenant en compte les difficultés rencontrées et les contraintes méthodologiques, les limites de cette étude se situent à deux (02) niveaux :

- L'étude se limite seulement à la zone de couverture de l'enquête et par conséquent**,** les résultats ne peuvent pas être extrapolés à un autre espace territorial. Cependant, certains outils techniques comme le questionnaire pourront servir à réaliser la même enquête sur d'autres espaces ;

- Le caractère rationnel est toujours difficile à apprécier avec les enquêtes d'opinions. Cette limite est valable pour l'ensemble des études socio-économiques. Cependant, dans le cadre du traitement des données, des efforts ont été déployés pour traiter au mieux les incohérences à travers des appels de confirmation avec les enquêtés et des méthodes de traitement ne changeant pas hermétiquement la structure des données initiales.

5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

5.1 Évaluation de la pertinence

5.1.1 Pertinence par rapport aux politiques nationales

- **Une contribution à la mise en œuvre de la Composante 1 du PUS BF**

En dépit même de la problématique des PDI, la création d'emploi et l'appui aux initiative des jeunes est au centre du PUS-BF. La Sous-composante 3 (Composante 1 : socioéconomique) porte sur ce thème. Dans la formulation de la sous-composante, on peut comprendre que l'oisiveté et le sous-emploi des jeunes et des femmes « constituent un terreau fertile au banditisme et au terrorisme ». De ce fait, accompagner les jeunes dans la réalisation d'activités de production à même de promouvoir l'auto emploie constituait une priorité dans les zone affectées ou potentiellement atteignables par l'insécurité. À cet effet, cette composante 3 du PUS BF visait à (i) lutter contre le chômage des jeunes et des femmes par la création d'emplois et (ii) accompagner la mise en place des unités de transformation en faveur des jeunes et des femmes. Les entreprises créées par le projet pour les jeunes filles et garçons, hôtes et déplacés, contribuent parfaitement à la réalisation de cette sous composante 3 du PUS BF.

Par ailleurs, le PJP a contribué à la réalisation d'au moins deux effets attendus du PUS BF dans les quatre communes d'intervention. En effet, dans le Cadre des Résultats du programme, un de ces effets attendus (*EA 2.4.1) est le suivant «* l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous »1. Le PJP a créé au total 2040 emplois, de surcroit pour les catégories les plus vulnérables des communautés visées (jeunes hommes et femmes autochtones, jeunes hommes et femmes PDI et réfugiés) . En outre, il a participé à la réalisation de l'Effet EA 3.1.2 de ce même Cadre de Résultat portant sur le renforcement de la résilience des ménages aux risques2 ; surtout qu'il a justement visé un des risques majeurs, à savoir les menaces portant sur la paix sociale dans les quatre commune fortement impactées par des flux de PDI. Le Projet Jeunes et Paix s'est approprié cette préoccupation du gouvernement exprimée dans le PU BF en l'approfondissant. Il y a ajouté deux autres dimensions inspirées de l'évolution de la situation sécuritaire à savoir l'apparition des PDI résultant de la dégradation de la situation sécuritaire et le risque potentiel de déstabilisation sociale lié à cet afflux de PDI.

- **Une anticipation sur les priorités du PNDES II dans le domaine de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience**

En intégrant les jeunes issus des communautés déplacées et surtout en les associant aux jeunes issus des populations hôtes dans les initiatives d'auto emplois, le PJP a anticipé sur les difficultés potentielles du vivre-ensemble entre les PDI et les populations hôtes, en se fixant comme objectif de mettre en place une stratégie et des actions à même de favoriser l'insertion des PDI dans les communautés hôtes. De ce point de vue d'ailleurs, l'option du projet de s'attaquer aux difficultés du vivre-ensemble entre PDI et communautés hôtes a été validée par le PNDES II élaboré en 2021. Celui-ci place la question au centre de la question au centre des préoccupation du pays. À ce titre, un des effets attendus du processus de transformation structurelle impulsé par le PNDES II dans le domaine de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience vise à renforcer l'insertion socioéconomiques des PDI, avec d'ailleurs des objectifs précis (de 7% en 2020 à plus de 50% en 2025).

5.1.2 Pertinence par rapport à l'UNDAF

Le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF, 2018-2020) a été signé entre le Système des Nations Unies et le gouvernement du Burkina Faso en Avril 2018. Ce plan, qui constitue le référentiel des interventions des différentes agences du SNU définit la mise en œuvre du partenariat entre le gouvernement Burkinabè et le SNU.

1 PUS BF ; Cadre logique, Axe 2 : « développer le capital humain »
2 PUS BF ; Cadre logique, Axe 3 ***:*** **«** dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois »

Il traduit les exigences de la réalisation de l'Agenda 2030 adaptées au contexte national et local du pays dans le Plan national de développement économique et social du Burkina Faso 2016-2020. Ainsi, l'UNDAF 2018-2020 a-t-il été bâti sur quatre piliers qui sont :

- **Pilier 1** : Efficacité institutionnelle, état de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable, avec comme résultat attendu l'amélioration de l'efficacité des institutions aux fins de permettre au peuple burkinabé, en particulier les plus exposés aux conflits et à l'insécurité, de vivre en paix et en sécurité dans un État de droit ;
- **Pilier 2** : Qualité, cadre de vie et accès équitable aux droits sociaux visant à offrir à davantage d'enfants et de jeunes issus de groupes vulnérables, notamment les filles et les enfants handicapés, un accès à une éducation de base et à une formation professionnelle ;
- **Pilier 3** : Croissance durable et inclusive, emplois décents et sécurité alimentaire avec pour effets attendus l'augmentation des revenus, adoption de modes de production et de consommation durables, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement de mécanismes de de protection sociale surtout au profit des populations les plus fragiles économiquement et socialement (jeunes, femmes, personnes handicapées et/ou âgées ;
- **Pilier 4** : Résilience aux effets du changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires, avec, entre autres objectifs le renforcement de la résilience des populations, en particulier les groupes vulnérables aux chocs climatiques et environnementaux.

Sur la base des engagements contenus dans l'UNDAF, les différentes agences du SNU ont initié différents projets visant contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus décrits et en vue de matérialiser par ailleurs la démarche pour une *" paix durable* " au Burkina Faso. En effet, en application des deux résolutions du Conseil de sécurité 2282 (2016) et de l'Assemblée générale (RES/70/262) et pour soutenir le Burkina Faso, le Système des Nations Unies (SNU) avait initié une démarche pour une *" paix durable "* au Burkina Faso. La stratégie de "*paix durable"* au Burkina Faso cible des interventions politiques immédiates et un renforcement institutionnel dans des domaines sensibles aux politiques telles que la justice et l'état de droit, la sécurité, la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la transformation des conflits transfrontaliers. C'est dans ce cadre et en adéquation avec les orientations définies dans l'UNDAF et dans la « *Paix durable* » au Burkina Faso que L'OIM et le HCR, sur un financement du PBF, ont initié le PJP visant la sécurité et la cohésion sociale en rapport avec les risques de déstabilisation sociale potentiels que pourraient entrainer les flux massifs de populations déplacées internes dans des communautés elles-mêmes fortement frappées par l'impact social et économique de la crise.

5.1.3 Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des trois agences partenaires

Pour rappel, le Burkina Faso s'est devant la communauté internationale à prendre stratégies idoines dans le domaine de la prévention des conflits et la création de conditions d'une paix durable dans le pays et en particulier dans les régions touchées par l'insécurité. Le pays a également adhéré à l'initiative *« Soutenir la paix* » (« Sustaining Peace ») lancée en 2017 qui constitue un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix pour les différentes agences du SNU, notamment le PBF, bailleur de fonds du projet sous-évaluation. Le pays est aussi éligible au PBF ce qui permettra l'intégration des résultats du projet au cadre de résultat prioritaire du PBF au dans le pays.

S'agissant du HCR, un des points clé de sa stratégie globale 2019-2023 porte sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique des réfugiés. En effet, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Résolution 71/1 de l'Assemblée Générale des NU) et son Pacte mondial sur les réfugiés (Global Compact on Refugees – RGC), appellent au renforcement de la résilience et de l'autosuffisance des réfugiés. Résilience et autosuffisance des migrants impliquent nécessairement leur inclusion économique dans les communautés d'accueil, autrement dit, leur accès aux opportunités économiques, comme s'est efforcé à le réaliser le PJP en faveur des PDI. Au Burkina Faso, en dépit de la crise interne que vit le pays, le gouvernement continue d'accueillir de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile (plus de 22,700), y compris dans certaines zones couvertes par le projet PJP. Ces réfugiés sont originaires du Mali en majorité.

L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés appuie les autorités du pays dans la gestion de ces réfugiés et personnes déplacées en facilitant la réalisation de solutions adaptés et durables. Signalons que pour améliorer sa capacité d'action dans le pays, le HCR s'est doté récemment d'une stratégie pluriannuelle et multipartenaire (2022-2025) visant à renforcer ses efforts dans le sens de répondre aux besoins urgents et de plus en plus importants des populations réfugiées. Aligné sur le deuxième Plan National de Développement Économique et Social du Burkina Faso (PNDES II), la nouvelle stratégie s'ouvre autres agences des Nations Unies, dans le cadre du Plan de réponse humanitaire au Burkina Faso. Avec son expérience et son expertise dans le domaine, le HCR apporte son expertise dans la gestion des PDI, en partenariat avec les institutions nationales et les autres agences du SNU

L'OIM dans le cadre de son mandat, travaille à faciliter la recherche de solutions adéquates aux problèmes de migration et à fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées dans le besoin. Dans ce cadre, outre la gestion proprement dite des flux migrations, l'organisation travaille à les prévenir en s'attaquant à leurs causes, et le cas échéant, à les prendre en charge une fois les déplacés fixés quelque part. Dans le contexte particulier des quatre communes visées par le projet, un problème majeur s'il en est, est la gestion de l'insertion des PDI dans les communautés hôtes, l'afflux de personnes dans communautés ciblées menaçant de déstabiliser la paix sociale. L'OIM, conformément à son engagement au Burkina a ainsi initié plusieurs projets visant spécifiquement à prévenir ou à prendre en charge cette nouvelle donne de la crise sécuritaire que constitue les PDI.

5.1.4 Pertinence par rapport aux besoins des populations bénéficiaires

Le flux massif et improvisé de PDI arrivé dans des zones déjà fragilisées, crée évidemment un supplément de difficultés dans l'accès aux services sociaux de base, l'habitat, la gestion des ressources naturelles (etc.) mais surtout dans la gestion des rapports sociaux entre autochtones et allochtones. L'USAID a réalisé en Juillet 2020 une collecte des préoccupation des communautés à la base par rapport à cette nouvelle donne que les communes comme celles couvertes par le projet ont dû faire face depuis quelques temps[3]. Les résultats de cette enquête montre que si la sécurité est en première position au nombre des préoccupations des communautés, la deuxième préoccupation des populations est celle du problème de la gestion des déplacés internes. Le rapport montre que dans maintes localités, il n'y a pas d'actions précises visant à les intégrer. Qui plus est, les communautés hôtes ont *« ont peur »* car ne « pouvant pas les maitriser ».

La même rapporte même des cas de rejet des PDI *« pour des raisons de sécurité et de terre pour les pâturages ».* Les menaces à la paix sociales suintent de l'ensemble des préoccupations recueillies auprès des populations hôtes comme déplacées. Le besoin d'actions allant dans le sens d'une acceptation des PDI et de leur intégration constitue, selon cette étude, une priorité de premier ordre dans les communautés concernées dont les communes de Kaya, Barsalogho, Dori et Gorom Gorom couvertes par le projet. Toutes les actions développées par le PJP ont justement visé cette problématique. Il s'est agi de sensibiliser sur la question, de former et de créer les conditions pratiques d'intégration des PDI en visant les jeunes des deux parties à travers des initiatives conjointes génératrices de revenus. Du reste, des autorités rencontrées dans la zone n'ont pas manqué de souligner que leur implication totale dans le projet PJP se justifie par le fait qu'il s'agit de la « *seule initiative ayant perçu les risques que pose la non-acceptation des PDI sur la paix sociale et ayant développé des actions pertinentes pour y faire face ».*

5.2 Analyse de la cohérence du projet

5.2.1 Cohérence interne avec les autres actions développées par les agences engagées

L'OIM a répété ces dernières années les initiatives visant à promouvoir l'insertion professionnelle et l'esprit d'entreprise des jeunes afin de réduire le risque de migration irrégulière, à réinsérer les migrants de retour dans leur communauté, à créer les conditions de paix sociale et de vivre ensemble autour des PDI, etc.

[3] Rapport global de collecte des préoccupations des communautés a la base par rapport au Programme d'Urgence pour le Sahel, / USAID, Projet Voix de la Paix ; Juillet 2020

C'est dans ce dernier cas que s'inscrit le PJP. D'autres projets sont développés dans la même thématique comme le projet d'Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso (Régions du Sahel, du Nord et Ouagadougou).

Dans le même sens, l'OIM s'est engagée avec d'autres institutions dans la mise en œuvre de projet transfrontaliers visant les mêmes objectifs (cas du projet **«** *Programme d'Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Benin, du Burkina et du Togo).* Toutes ces actions et tant d'autres sont cohérents et en adéquation avec sa mission et la cible 10.7 des ODD « *faciliter la migration ordonnée sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ».*

Par ailleurs, les Nations Unies ont donné pour mandat au HCR de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes. Au nombre de ces problèmes, il y a la garantie de leurs droits et de leur bien-être, mais également la gestion de l'impact que leur présence est susceptible de provoquer dans les communautés hôtes. Au Burkina Faso, cette orientation est assurée à travers la mise en œuvre de projets visant leur inclusion socioéconomique pour promouvoir leur autonomie et leur acceptation par les communautés hôtes. Le PJP qui intègre les réfugiés au nombre de ses bénéficiaires est en cohérence avec l'ensemble des actions dans le pays.

En outre, il est de notoriété que le HCR a développé une expertise acquise dans la pratique dans le domaine de la création des conditions de mise en place du « *vivre-ensemble* » entre populations déplacées (réfugiés et/ou PDI) et populations autochtones. La collaboration avec les autres partenaires sur le terrain constitue un principe stratégique pour le HCR. Celle avec les autres agences du SNU encore plus. Partie prenante de l'UNDAF, le HCR est engagé dans l'approche modulaire, dans le cadre de laquelle les différentes parties prenantes collaborent pour tirer le meilleur parti possible des points forts de chaque organisation. Dans ce cadre, le HCR a apporté son savoir-faire à la mise en œuvre du PJP, en cohérence avec sa stratégie d'action au Burkina Faso.

5.2.2 Cohérence externe (avec les autres programmes développés dans le pays par d'autres acteurs)

La contribution du PJP à la Composante 1 et aux axes 2 (Effet EA 2.4.1) et 3 (EA 3.1.2) du PU BF a été invoquée ci-dessus. La formation des jeunes femmes et hommes suivi des appuis leur ayant une intégration sociale par le billet des entreprises créées sont autant d'éléments qui constituent des apports concrets cohérents avec les objectifs visés par le gouvernement dans l'Axe 2 du PNDES (développer le capital humain). Mais mieux, le résultat recherché à travers la création d'entreprises mixte (hommes/femme, PDI ou Réfugiés/hôtes) est l'acceptation des uns et des autres constitue un élément fondamental de préservation du tissu social, de la paix et du vivre-ensemble. C'est là l'objectif ultime de toutes les politiques développées par le gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la consolidation de l'unité nationale et de la paix dans le contexte actuel d'insécurité. D'ailleurs, la cohérence du projet avec les priorités du pays vient d'être confirmée par le PNDES II dont l'Axe 1 porte sur la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix.

Les partenaires techniques et financiers du pays soutiennent cette orientation du gouvernement, les agences du SNU en particulier. Il est symptomatique de relever qu'au moment où l'évaluation du PJP se réalisait, l'UNFPA et le UNHCR procédait à la revue d'un projet conjoint dénommé « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-nord », développé sur la même thématique en appui aux efforts du gouvernement visant à renforcer le cohésion sociale, un projet qui, à la différence que celui-ci visait toute la population et non exclusivement les jeunes comme le PJP

5.3 Évaluation de l'éfficacité dans la mise en œuvre du PJP

L'analyse de l'efficacité porte sur le niveau de réalisation des deux résultats stratégiques. Elle évalue donc la réalisation des Produits qui composent chaque résultat et le niveau d'exécution des activités qui conçurent à la formation de chaque Produit.

5.3.1 Niveau de réalisation du Résultat 1 : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiées, accompagnées et mise en œuvre avec succès

Trois produits sont définis pour concourir à la réalisation du Résultat 1. Le premier (**Produit 1.1)** porte sur la réalisation d'une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix, le second **(Produit 1.2)** vise le renforcement des capacités techniques des jeunes pour initier des actions/activités communautaires conjointes et le troisième **(Produit 1.3)** propose l'appui aux meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes (sous-entendu PDI et hôtes) pour un rapprochement entre communautés un raffermissement du vivre ensemble.

5.3.1.1 Niveau de réalisation du Produit 1.1 : « une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée »

a. Rappel du contenu du produit

La réalisation du Produit 1.1 est assujettie à la mise en œuvre de trois activités qui sont (Activité 1.1.1) la sensibilisation des communautés (déplacés/hôtes) sur les objectifs du projet (coexistence pacifique et autres) » ; le recrutement d'un consultant (Activité 1.1.3) pour la réalisation d'une étude portant sur l'identification des initiatives communautaires conjointes des jeunes.

b. Approche de mise en œuvre

Le projet a démarré ses activités sous de fortes contraintes liées à la Covid-19. L'équipe de coordination du projet a été mise en place au premier trimestre de 2020. Les recrutements nécessaires ont effectué par l'OIM et le UNHCR à cette période. La coordination a ensuite travaillé à la mise en place d'un plan de travail et d'un budget annuel dès son installation. Au final, une feuille de route consensuelle (OIM/UNHCR) a été mise en place devant permettre la mise en œuvre des activités préparatoires. L'UNHCR qui devant assurer l'exécution de ces activités préparatoire a choisi les partenaires de mise en œuvre. Les ONG Vétérinaires Sans Frontières – Belgique (VSF-B) et Fondation Hirondelle) ont été sélectionnées à cet effet. Ces deux partenaires avaient pour avantages, entre autres, de disposer d'équipes opérationnelles dans la zone du projet. En outre, des partenariats ont été établis avec le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ), les directions régionales en charge de la jeunesse dans les régions du Centre-Nord et du Sahel, en vue d'assurer la mise en œuvre des activités.

Le plan d'actions élaboré par l'OIM et l'UNHCR a été validé en mars 2020 avec l'implication des autorités administratives et leaders communautaires. Aux fins de permettre l'accompagnement des jeunes, l'appui à la mise en œuvre et l'appropriation communautaire du projet, quatre Comités furent en même temps mis en place. Ces comités, composés des préfets, des maires, des services techniques déconcentrés, des représentants des communautés, des jeunes et des femmes ont par la suite joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de activités du projet.

c. Niveau de réalisation des activités

☞ **Activité 1.1.1 « Sensibiliser les communautés (déplacés/hôtes) sur les objectifs du projet (coexistence pacifique et autres)**

Sous le leadership de l'UNHCR, les ONG Vétérinaires Sans Frontières – Belgique (VSF-B) et Fondation Hirondelle) ont assuré la réalisation de l'Activités 1.1.1. Cette activité capitale pour une bonne compréhension des visées du projet et son appropriation par les parties prenantes a effectivement été réalisée. Selon les statistiques de la coordination du projet, confirmées par les autorités de la préfecture et de la commune, ces sensibilisations ont porté sur la nécessité d'une acceptation mutuelle des PDI et des populations hôtes en vue consolider la paix sociale et le vivre ensemble dans les quatre communes ciblées par le projet PJP.

Au total, six (6) séances de sensibilisation (Indicateur 1.1.1) à l'endroit des déplacés/réfugiés et de leurs hôtes sur la cohésion sociale et la paix ont permis de toucher plus de 6 000 personnes (Indicateur 1.1.2) dans les quatre communes que sont Kaya, Barsalogho (Centre Nord) et Dori, Gorom Gorom (Sahel). Cette activité de sensibilisation devait comprendre, selon la feuille de route élaborée, en plus des séances de sensibilisation, une campagne de communication médiatique. Cependant, l'exécution de ces activités de communication a enregistré un retard. En effet, la dégradation du contexte sécuritaire a entrainé le gouvernement à interdire toute campagne médiatique autour des Personnes Déplacées Internes. Elles seront réalisées plus tard, à la suite de la levée de l'interdiction (trois mois de retard) avec la contractualisation d'un prestataire audiovisuel qui, en plus de la vulgarisation des objectifs du projet, devait plus tard, rendre visible les expériences réussies du projet tant au niveau local que national.

Le résultat de cette première campagne de sensibilisation, a été l'adhésion de plus de 2000 (Indicateur 1.1.3) jeunes qui se regrouperont après en 239 organisations mixtes composés d'hommes, de femmes, de PDI, de la population hôte et de réfugiés qui se présenteront par la suite dans le cadre de l'exécution de la deuxième phase du projet.

- **Activité 1.1.2 : Recruter un consultant pour une étude portant sur l'identification des initiatives communautaires conjointes**

Les Termes de Référence de l'études ont été élaboré par la coordination du projet en Mars 2020. Conformément internes des agences parties prenants, un appel d'offres public *(«Appel à proposition*» a été lancé au courant du même mois de mars qui a abouti à la sélection d'un Cabinet, en l'occurrence le Cabinet CEDLIS International. Cinq Bureaux de conseil ont compéti à cette sélection. Le cabinet CEDLIS International signé son contrat en Avril 2020. L'étude s'est par la suite déroulée en Mai-Juin 2020.

- **Activité 1.1.3 : réalisation de l'étude portant sur la situation des personnes déplacées, la cohésion sociale entre elles et les populations hôtes ainsi que les créneaux porteurs d'emplois dans les zones d'intervention du projet (région du centre-nord (Kaya et Barsalogho) et du sahel (Dori et Gorom-Gorom**

L'étude a été réalisée par le Cabinet CEDLIS international adjudicataire du marché. Elle a permis, entre autres, de fournir des éléments importants pour la mise en œuvre du projet. Parmi ces éléments, il y a le nombre de personnes déplacées dans la zone couverte qui était, selon les données rapportées, de 230 635 au total dans le quatre communes couvertes avec un effectif de 177 642 pour la région du Centre Nord (80 703 pour la commune de Kaya et 96 939 pour la commune de Barsalogho) et 52 993 dans la Région du Sahel (18 775 à Gorom-Gorom et 34 218 à Dori). Dans le domaine de la cohésion sociale, l'étude rapporte que les PDI et les réfugiés vivaient en bonne intelligence avec les populations hôtes dans un contexte relativement pacifique. Néanmoins, des suspicions de vol de bétails et d'actes de terrorisme, l'occupation anarchique des terrains et des terres cultivables, les bousculades autour des points d'eau, toutes choses attribuées à la présence des PDI constituaient des facteurs susceptibles de rompre cet équilibre sociale. Par ailleurs, l'étude a identifiés un certain nombre de domaines d'activités jugés porteurs pour les jeunes qui pouvaient servir de base de travail au projet. Ces domaines sont les suivants :

- **Commune de Kaya :**
  - Transformation des produits agricoles ;
  - Maraichage et foresterie (produits non ligneux)
  - Transformation de tomates, conservation d'oignons, production de soumbala et d'huile de neem ;
  - Élevage : production d'aliment pour bétails pour pallier l'amenuisement des zones de vert pâturage subséquemment à l'extension des zones agricoles) et l'embouche
  - Artisanat : électricité bâtiment, mécanique auto et moto, coiffure, tissage, coupe-couture, saponification et boucherie

- **Commune de Barsalogho :**
  - Transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux : transformation du petit mil et sorgho en farine ou couscous, production d'huile de balanites ;

- Élevage : production d'aliment pour bétails, embouche et commercialisation de bétails et volaille);
- Artisanat : mécanique moto, coupe-couture, saponification, boucherie ;

☞ **Commune de Dori :**
- Transformation des produits agricoles (transformation du petit mil et sorgho en farine) ;
- Élevage ; production d'aliment pour bétails, embouche et commercialisation de bétails et volaille ;
- Secteur de l'artisanat : Électricité bâtiment ; « électricité photovoltaïque), maçonnerie, Boucherie, mécaniques auto et moto, restauration, coupe-couture, saponification

☞ **Commune de Gorom-Gorom** :
- Transformation des produits agricoles (transformation du petit mil et sorgho en farine) ;
- Élevage : production d'aliment pour bétails, embouche, commercialisation de bétails et volaille;
- Artisanat : Mécanique 2 roues, boucherie, couture, menuiserie métallique, coiffure

L'activité 1.1.3 a donc été réalisée avec, à la clé, le résultat attendu qui était l'identification de créneaux porteurs dans lesquels les jeunes s'activaient dans les quatre communes. Faut-il le rappeler, la réalisation de cette étude était motivée par le souci d'avoir des indications claires sur les secteurs porteurs dans lesquels le projet pouvait orienter et appuyer les jeunes à développer des projets d'insertion social réussis.

5.3.1.2 Conclusions sur le niveau de réalisation du Produit 1.1.

Les trois activités définies pour contribuer à la réalisation du Produit 1 ont été réalisées, une campagne de sensibilisation sur la cohésion sociale et l'absolue nécessité d'intégration des PDI et réfugiés dans les communautés visées a été conduite dans les quatre communes. Une étude prospective a permis de déterminer les activités potentiellement les plus porteuses que pourraient encourager le projet pour une mise en œuvre conjointe de projet qui renforceraient l''acceptation mutuelle entre les PDI et la population hôte. Dans la théorie de changement du projet, la réalisation de ces trois activités devait permettre de favoriser la cohésion sociale et la paix.

5.3.1.3 Observation sur la cohérence entre les activités et le Produit 1.1 visé

Le Produit 1.1 est libellé comme suit « **une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée**. Outre la sensibilisation, certes génératrices de paix sociale et de paix, l'activité majeure pour la réalisation du produit a été la réalisation d'une **«** analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale ». Dans les faits, l'étude s'est plutôt concentrée sur l'identification d'activités potentiellement porteuses pour les jeunes sur la base de « ce que font actuellement les jeunes dans chaque communes ». En comparant les activités au produit qu'ils sont sensés générer, on peut penser que les « besoins des jeunes pouvant favoriser la cohésion sociale et la paix » se limitent à travailler ensemble où à développer des activités génératrices de revenus durables. Or, de toute évidence, les préoccupations des jeunes vont au-delà. Si on considère les jeunes issus des rangs des PDI, selon l'enquête de l'USAID invoquée plus haut, l'emploi est bien une préoccupation prioritaire, mais en termes d'urgence, il vient par exemple après l'accès aux services sociaux, en particulier à l'eau potable et à la santé. Ceci pour dire qu'une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix dans un contexte où l'afflux massif de PDI menace d'exploser les équilibres communautaires ne saurait se limiter à une évaluation des activités porteuses pour les jeunes. Les activités définies pour le produit ne suffisent pas pour réaliser « une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix ». **En réalité, au regard des activités définies, le Produit 1.1 réel visé est *« les jeunes (PDI/hôtes) sont sensibilisés sur le vivre ensemble et une analyse des secteurs d'activité porteurs pouvant soutenir la réalisation de projets conjoint en leur faveur est réalisée ».***

5.3.1.4 Niveau de réalisation du Produit 1.2 : Les capacités techniques des jeunes sont renforcées pour initier des actions/activités communautaires

Le Produit 1.2 porte sur le renforcement des capacités techniques des jeunes qui devrait leur permettre d'initier et de mettre en œuvre des actions/projets conjoints au niveau communautaire. Pour la réalisation de ce produit aussi, trois activités ont été définis notamment « Identifier, créer et renforcer les organisations mixtes (PFI/hôtes) de jeunes (: Activité 12.1) ; Former les jeunes des organisations concernées l'entreprenariat et a la mise en œuvre (Activité 1.2.2) et « Appuyer les organisations concernées dans I 'élaboration de plans d' affaires (Activité 1.2.3). Le produit a été mis en œuvre au deuxième et troisième trimestre 2021.

5.3.1.5 Niveau de réalisation des activités

☞ **Activité 1.2.1 : « Identifier, créer et renforcer les organisations mixtes (PFI/hôtes) de jeunes**

L'étude de base (voir ci-dessus) a permis d'identifier quatre (4) secteurs porteurs et indiqué au projet les domaines dans lesquels il fallait encourager les jeunes à investir. À partir de cet acquis, des partenariats ont été établis avec le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ), Vétérinaire sans frontière (VSF-B), les directions régionales en charge de la jeunesse dans les régions du Centre-Nord et du Sahel, en vue d'assurer la mise en œuvre des activités.

- **L'identification des organisations de jeunes**

Elles ont procédé à l'identification à travers des fiches de recensement, des groupes/coopératives de jeunes potentiellement bénéficiaires dans les zones ciblées par le projet. L'identification des jeunes potentiellement éligibles aux financement de projet a été réalisée par les ONG chargées de la mise en œuvre, en collaboration avec les Comités de sélection installés dans chaque commune. Ce comité, partout présidé par le préfet avec comme vice-président le maire de le commune incluait tous les services déconcentrés. Au total 2050 jeunes ont été identifiés incluant jeunes hommes et femmes, PDI et hôtes.

- **La création des organisations mixtes de jeunes (PDI/Hôtes)**

La sélection des bénéficiaires a tenu compte du genre. Un des critères retenus était que le respect d'un quota d'au moins 40% de femmes. L'étude de base avait identifié pour cela les initiatives de promotion de la cohésion sociale spécifiques à la promotion des femmes. S'y ajoute que du côté du projet, le genre constitue un axe de de désagrégation des indicateurs. La prise en compte du genre a été confirmée par les jeunes au cours de l'enquête de terrain.

Tableau 6. Appréciation de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet selon le sexe du bénéficiaire

Localité	Féminin			Masculin			Ensemble		
	Équitable	Faible représentation des femmes	Faible représentation des hommes	Équitable	Faible représentation des femmes	Faible représentation des hommes	Équitable	Faible représentation des femmes	Faible représentation des hommes
Barsalogho	97,0%	1,5%	1,5%	96,7%	0,0%	3,3%	96,9%	0,8%	2,3%
Dori	89,8%	3,4%	6,8%	75,0%	18,1%	6,9%	83,1%	10,0%	6,9%
Gorom	85,1%	6,0%	9,0%	80,0%	12,5%	7,5%	82,3%	9,5%	8,2%
Kaya	94,9%	2,5%	2,5%	97,2%	0,0%	2,8%	96,0%	1,3%	2,7%
Ensemble	**91,7%**	**3,3%**	**5,0%**	**86,6%**	**8,1%**	**5,3%**	**89,2%**	**5,6%**	**5,1%**

Au total, environ neuf jeunes sur dix interrogés (89,2%) ont confirmé que l'équité a été respectée dans la mise en œuvre des activités du projet. Au niveau des femmes, ce pourcentage est de 86,6%. Au total, les comités de sélection ont 239 organisations mixtes composés d'hommes, de femmes, de PDI, de la population hôte et de réfugiés ont pu être constituées sur la base des 2050 jeunes pré-identifiés. Il faut préciser s'agissant de ce chiffre, qu'en réalité le projet prévoyait de sélectionner exactement 2000. Cependant, le Comité d'identification de Barsalogho a réalisé, après identification qu'une importante communauté de PDI arrivées dans les environs de la commune n'avait été prise en compte. Sur proposition du Préfet de de Barsalogho (autorité fortement impliquée dans le projet), il fut accepté d'ajouter 25 jeunes hommes et 25 jeunes femmes de cette communauté. C'est ce qui explique ce chiffre de 2050.

Les 239 unités créées ont toutes bénéficié de l'agrément officiel des autorités d'État en tant groupements socioprofessionnels. Répétons que conformément à l'approche du projet, elles ont toutes été constituées sur des base mixtes, composés d'hommes, de femmes, de PDI, de la population hôte et de réfugiés

☞ **Le renforcement des capacités des jeunes**

- **Formation en entreprenariat, gestion de micro-entreprise et vie associative**

La formation de base centrées sur l'entreprenariat et la vie associative a concerné l'ensemble des jeunes pré-identifiés. Elle a été réalisée par Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), institution chargée de l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

- **Formation des jeunes sélectionnés dans le domaine de l'entreprenariat et la culture de la paix**

Cette formation a été réalisée après la sélection des projets. Les groupes initiateurs des projets retenus au mois de décembre 2020, devraient bénéficier de formations à la carte avant le démarrage de leurs activités. Initialement pressenti pour réaliser cette formation, l'ONG « *La Maison de l'Entreprise* » a finalement désisté. En fin de compte, ce sont les services déconcentrés de l'État, chaque service en fonction de ses compétences qui ont assuré la formation. L'avantage de ce choix (par défaut) est que les services publics sont sur place dans chaque commune et pourraient donc répéter au besoin les formations techniques données, suivre et évaluer le niveau d'appropriation des formations données. En définitive, l'activité « renforcement des capacités techniques des jeunes a été réalisée.

Comme le montre la ***Figure 1*** ci-dessus, les jeunes des communes cibles du projet ont vu leurs capacités techniques renforcées dans l'initiation et l'exécution des activités communautaires. Ce point de vue est partagé par **83,6%** des bénéficiaires du projet. Particulièrement dans les communes de Kaya et de Barsalogho, la quasi-totalité des bénéficiaires ont indiqué que les capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires ont été renforcées. La proportion des bénéficiaires qui ne savent pas que les capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires est relativement importante dans la commune de Dori (**28,8**%). Cette situation pourrait s'expliquer par l'absence de mise en pratique des formations et sensibilisations reçues. Ce qui ne leur permet pas d'être sur leur capacité à initier et exécuter des activités communautaires

Figure 1 : Appréciation du renforcement des capacités techniques des jeunes

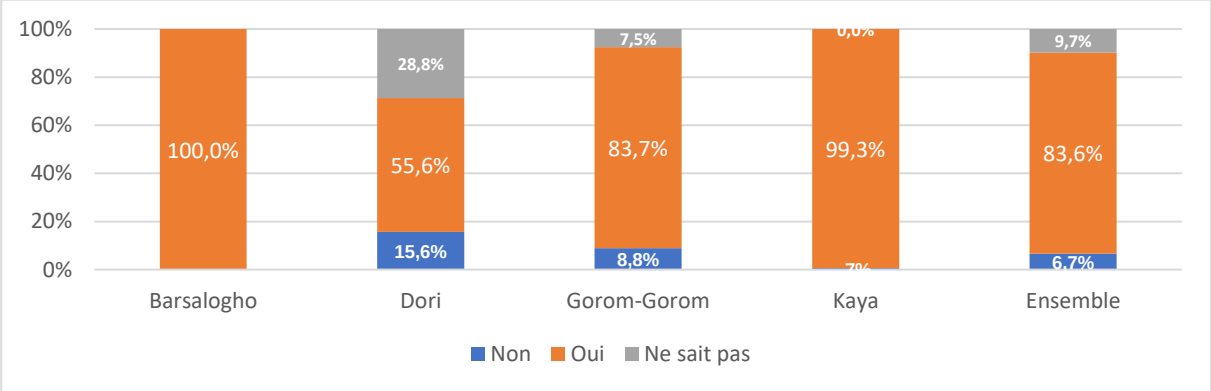

Comme quoi en s'appuyant sur l'avis des bénéficiaires, le renforcement des capacités techniques des jeunes a plus porté en dans le Centre Nord qu'au Sahel, même si dans les deux cas, une majorité des jeunes en a tiré les connaissances nécessaires pour mettre en place et gérer leurs activités. Ce résultat est d'autant plus important que les bénéficiaires ont eu le recul nécessaire et ont été confrontés à la réalité de terrain en ayant initié, lancé et expérimenté la gestion pratique de leurs entreprises, la formation dont il s'agit étant destinée à les préparer à ces différentes activités. Le même résultat en fonction du genre se présente comme suit :

Tableau 7 : Proportion de bénéficiaire selon leur jugement sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires selon le genre

Localité	Femme			Homme		
	Non	Oui	Ne sait pas	Non	Oui	Ne sait pas
Barsalogho	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Dori	15,9%	51,1%	33,0%	15,3%	61,1%	23,6%
Gorom	14,9%	80,6%	4,5%	3,8%	86,3%	10,0%
Kaya	0,0%	100,0%	0,0%	1,4%	98,6%	0,0%
Ensemble	**8,0%**	**81,4%**	**10,6%**	**5,3%**	**85,9%**	**8,8%**

Dans les communes de Dori et de Gorom-Gorom, la proportion de bénéficiaires qui ont déclarées que les capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 8 : Proportion de bénéficiaire selon leur jugement sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires selon le statut

Localité	Hôte			Déplacé			Refugié		
	Non	Oui	Ne sait pas	Non	Oui	Ne sait pas	Non	Oui	Ne sait pas
Barsalogho	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dori	15,2%	59,1%	25,8%	15,1%	57,5%	27,4%	19,0%	38,1%	42,9%
Gorom	5,5%	89,0%	5,5%	12,2%	78,4%	9,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Kaya	0,0%	100,0%	0,0%	1,4%	98,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ensemble	**5,1%**	**87,3%**	**7,6%**	**7,3%**	**83,3%**	**9,4%**	**19,0%**	**38,1%**	**42,9%**

On constate également que dans ces deux communes la proportion de bénéficiaires issus des communautés hôtes qui ont indiqués que les capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires ont été renforcées est plus importante comparativement à celle des personnes déplacées. Cependant, dans les deux autres communes, cette proportion n'est pas statistiquement différente entre les hommes et les femmes d'une part et les personnes issues des communautés hôtes et les personnes déplacées d'autre part. Au total, 87% des jeunes (hommes et femmes) issus des communautés hôtes estiment que la formation leur a permis d'avoir les capacités nécessaires pour se lancer dans l'entreprenariat. Au niveau des jeunes issus des PDI, ce taux est de 83,3%. Dans les deux cas, ce sont plus de 4 jeunes sur cinq qui valident donc les formations réalisées par le projet, ce qui traduit non seulement la réalisation de l'activité, mais aussi l'efficacité qui a caractérisé le renforcement des capacités des jeunes bénéficiaires.

- **Activité 1.2.3 : Appuyer les organisations concernées dans l' élaboration de plans d'affaires**

L'élaboration des plans d'affaires a suivi la formation, sous l'encadrement des services déconcentrés (qui ont assuré la formation). Pour rappel, 239 plan d'affaires ont été réalisés. Et comme le suggérait l'enquête de référence, les secteurs qui ont attiré l'intérêt des jeunes sont (i) l'élevage (ovin, bovin, volaille), avec près de 75% des entreprises, le commerce (grande diversité de produits), avec 10% des entreprises, l'artisanat (mécanique auto/moto, menuiserie, soudure, restaurant, couture, etc.), environ 10% des entreprises, l'agriculture (5%). Dans chaque secteur, les jeunes ont bénéficié de l'expertise des services techniques déconcentrés aussi bien dans la formation que dans l'élaboration des plans d'affaires.

5.3.1.6 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 1.2

Le produit 1.2 a été réalisé. L'effet de l'activité de renforcement des capacités des jeunes a été exposé ci-dessus. Dans leur très grande majorité (+ de 80%), les jeunes impliqués dans les projets conjoints ont reconnu, avec le recul et la pratique au sein de leurs projets, que la formation leur a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire face aux besoins qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exploitation de leurs entreprises. L'apport des services techniques déconcentrés a été déterminant dans l'obtention de ce produit.

5.3.1.7 Produit 1.3 : les meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble

La réalisation du Produit 1.3 était assujettie à la mise en œuvre des activités suivantes : (i) la mise en place d'un comité de sélection composé de toutes les parties prenantes, (ii) la sélection des microprojet favorables à la cohésion sociale et à la paix et (iii) l'octroi de financement (micro-grant) pour le démarrage des activités.

5.3.1.8 Niveau de réalisation des activités

- **Activité 1.3.1 : Créer des comités de sélection composes des parties prenantes de toutes les composantes (Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse ...).**

Comme déjà indiqué, un Comité de séléction a été créé dans chacune des quatre commune. En plus, la composition de ce comité a été aussi inclusif que possible. Présidé par le prefet et le maire de commmune (respectivement président et vice président), le comité comprenait aussi les représentant régionaux et communaux du Conseil National de la Jeunesse, la société civile, les structures locaux et communaux chargées de la jeunesse. C'est sans doute parce que le comité de sélection a inclu les personnes ressources de chaque commune qu'aucune contestation n'a été enregistrée à l'issue de ses délibérations, même au niveau des jeunes dont les projets n'ont pas été retenus. L'activité 3.1.1 a donc été réalisée avec succès.

- **Activité 1.3.2 : Sélectionner les microprojets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix**

Les Comité de sélection ont siégé dans chaque commune. Quatre (04) sessions de trois (03) jours chacune ont été nécessaires pour sélection les 25 microprojets qui devaient bénéficier du financement du projet dans chaque commune. Rappelons qu'au total, 239 dossiers ont été soumis aux différents comités dont 58 dossiers à Kaya, 61 à Dori, 60 à Barsalogho et à 60 Gorom-Gorom. Le cahier de charge des comités de sélection était d'en sélectionné 100 (25 par commune) avec les critères d'inclusivité et de d'orientation du projet vers le raffermissement de la cohésion sociale et la paix décrit plus haut. Comme prévu, les comités de sélection ont pu proposer au projet les 100 microprojets prévus.

- **Activité 1.3.3 : Octroyer des microgrants aux initiatives communautaires conjointes selectionnees**

Une fois les 100 projets sélectionnée, l'étape suivante était l'octroi du financement. Évidemment, les coûts de démarrage des projets variant suivant les secteurs d'activité, il y avait des arbitrages à faire dans chaque commune en fonction du montant mis à disposition par le projet. Pour ce faire. Un comité de suivi a été installé dans chaque commune, toujours sous l'autorité du préfet. Ces quatre comités de suivi (Indicateur 1.3.1.) mis en place dans les quatre communes ont donc pris le relai. Ce sont ces comités de suivi communaux qui ont réalisé l'arbitrage en réajustant les montants sollicités dans les plans d'affaires pour déterminer le montant minimal nécessaire au démarrage de chaque microprojet. Un procès-verbal sanctionnant ces délibération verbal a été établi dans chaque commune à cet effet.

  - **Les modalités d'octroi des micro-grants aux projets sélectionnés**

Dans le cas d'espèce, deux approches de financement existent : (i) recourir aux services d'une institution de microfinance que se charge du déboursement des fonds sous forme de microcrédit aux entrepreneurs ou (i) sous forme de subventions non remboursables (dons). Dans la grande majorité de ces types de projets, la première approche est favorisée parce qu'elle est de nature à favoriser une réelle appropriation du projet par les jeunes et une vigilance accrue des bénéficiaires dans l'utilisation des fonds, suivant le principe trivialement admis « *qu'on n'utilise pas de la même façon l'argent emprunté que l'argent offert ».* En outre, il est de notoriété que « *l'approche crédit* » est plus favorable à la durabilité que *« l'approche don* » plutôt susceptible de développer une « mentalité d'assisté ». D'ailleurs, « *l'approche crédit* » offre un certain nombre d'avantages aussi bien au niveau des entrepreneurs que de l'environnement financier dans lequel ils opèrent.

Les jeunes entrepreneurs auraient pu ainsi apprendre et maîtriser par la pratique les principes de financement d'une entreprise (crédit, taux de crédit, intérêts, échéances de paiement, etc.). La contrainte de remboursement les aurait certainement contraints à développer davantage la culture de la productivité avec une attention particulière au cycle de production et de commercialisation. Par ailleurs, cette option pouvait contribuer à renforcer le système de microcrédit au niveau local en offrant une opportunité d'affaires aux IMF. C'est du reste pour toutes ces raisons qu'on soutient que l'approche crédit favorise mieux la durabilité. Et c'est pour cela aussi que même si on doit aux termes du projet, restituer le capital collecté (déduction faite des agios de l'IMF) aux microprojets pour renforcer leurs assises financières, la plupart des projets adopte ou simule l'approche crédit.

Malgré ces considérations, il a été retenu dans le cadre du projet, d'adopter « l'approche don ». Selon les explications recueillies sur place, le sujet a été mis en discussion au sein des comités de suivi dans chaque commune. Ce sont ces instances qui ont opté pour la subvention directe. Selon des responsables de cette instance rencontrés, le contexte spécifique du projet, notamment la situation difficile des PDI, voire des jeunes des communautés hôtes s'accommode plus de « l'approche don » que de « l'approche crédit ». La même argumentation soutient que le projet vise plus l'acceptation mutuelle des jeunes (hôtes/PDI/réfugiés), la paix et la cohésion sociale plus que la profitabilité des entreprises créées. Cela est juste, même si ce même résultat pouvait également être atteint, sans doute avec plus d'effets sur les jeunes et les communautés si les émotions n'avaient pas pris le dessus. Quoi qu'il en soit, il a été retenu d'offrir le capital de départ aux jeunes que de le leur donner sous forme de crédit.

Pour ce faire, des négociations ont engagées avec le Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso, une IMF présente dans les quatre communes cibles du projet. Cette IMF a accepté (« à titre exceptionnel », ne gagnant pas grand-chose dans la transaction) d'ouvrir des « comptes bancaires » au nom des responsables des différents groupes en attendant que les entreprises soient formellement reconnues. Pour optimaliser l'utilisation des fonds, il a été convenu de débourser en trois tranches le financement, sous la supervision du comité de suivi qui a accompagné l'installation des projets d'entreprise. L'activité d'octroi de micro-grants aux initiatives communautaires conjointes sélectionnées a donc été réalisée, même si l'approche utilisée est sujette à caution

5.3.1.9 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 2

Deux indicateurs ont été définis dans le cadre logique du projet pour mesurer les performances réalisées dans la formation de ce produit. Ces indicateurs sont (Indicateur 1.3.1) le pourcentage de des jeunes bénéficiaires des initiatives interviewés et déclarant que les actions du projet leurs ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble et (Indicateur 1.3.2) le pourcentage de de microprojets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix sélectionnés.

- **Indicateur 1.3.1 : le pourcentage de jeunes bénéficiaires des initiatives interviewés et déclarant que les actions du projet leurs ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble**

Le tableau ci-dessus révèle une certaine efficacité dans le choix des micro-projets proposés par les bénéficiaires. En effet, **78,8%** des bénéficiaires ont déclarés qu'il s'agit des meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes (jeunes/hôtes) qui ont été appuyées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. (Indicateur 1.3.1).

Tableau 9 : Appréciation du choix initiatives socioculturelles et économiques conjointes (jeunes/hôtes) à appuyer

Localité	Non	Oui	Ne sait pas
Barsalogho	0,0%	99,2%	0,8%
Dori	33,8%	30,6%	35,6%
Gorom-Gorom	2,7%	91,8%	5,4%
Kaya	0,0%	100,0%	0,0%
Ensemble	**9,9%**	**78,8%**	**11,3%**

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Tout comme dans le cadre du renforcement des capacités techniques des jeunes à initier et exécuter des activités communautaires, la quasi-totalité des bénéficiaires des communes de Kaya et de Barsalogho ont indiqués qu'il s'agit des meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes (jeunes/hôtes) qui ont été appuyées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. De même, dans la commune de Dori, la proportion des bénéficiaires qui ne savent pas que ce sont les meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes (jeunes/hôtes) qui ont été appuyée dans le cadre de la mise en œuvre du projet est assez importante (**35,6%)** comparativement à celle des autres communes. En outre, dans ces deux communes la proportion de bénéficiaires issus des communautés hôtes qui ont déclarés qu'il s'agit des meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes (jeunes/hôtes) qui ont été appuyée dans le cadre de la mise en œuvre du projet est plus importante par rapport à celle des personnes déplacées. Cette même tendance est observée chez hommes que chez les femmes.

- **Indicateur 1.3.2 : le pourcentage de microprojets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix sélectionnés**

Cet indicateur semble superflu. En effet, du point de vue de la Commission de sélection, les 100 projets conjoints retenus concourent tous à la cohésion sociale et à la paix. C'était un des critères, et pas le moindre dans la sélection.

5.3.1.10 Conclusion sur la réalisation du Produit 1.3

Le produit 1.3 a été réalisé. Les 100 meilleures initiatives socioculturelles et économiques pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble ont été sélectionnées et accompagnées pour leur installation. Cependant, si le produit a été globalement réalisé, les difficultés rencontrées dans l'exécution (retard) et les choix opérés auront un impact majeur sur les éléments de durabilité du projet (voir par ailleurs).

5.3.1.11 De la réalisation du Résultat 1

La mise en œuvre des activités du inscrites au titre du Résultat stratégique 1 a été achevée, avec un certain nombre d'effets sensibles aujourd'hui dans la zone du projet. La sensibilisation à l'endroit des populations déplacées et hôtes sur la cohésion sociale et la paix, le ciblage et la formation des jeunes sélectionnés sur la vie associative, la cohésion sociale, la gestion de projet et la constitution de ces jeunes en groupements ou associations mixtes a suscité **une prise de conscience de la part des bénéficiaires sur la nécessité de s'accepter mutuellement** (PDI/Hôtes/Réfugiés) et de travailler ensemble. Du coup, on assiste aujourd'hui dans la zone à un début de rapprochement et de dialogue entre différentes communautés qui, dans un passé récent, s'observaient en chien de faïence. Sur ce point, le projet a réussi à déblayer l'essentiel des embuches qui séparaient ou opposaient les différentes communautés. Ce résultat est très important. Il ouvre la voie à une meilleure cohésion sociale.

5.3.2 Résultat stratégique 2 : une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle

La réalisation du second résultat, comme il apparait nettement dans son libellé, est fonction de la bonne réalisation du Produit 1. Il s'agissait en gros de mettre en œuvre une communication vigoureuse sur la réussite du modèle proposé par le projet en matière de promotion de la paix sociale et du vivre ensemble. Ce modèle repose sur la mise en œuvre d'initiatives conjointes entre PDI, réfugiés et population hôte. La communication par l'exemple devait utiliser les initiatives les plus réussies pour la promotion de la paix et la sociale au niveau local et surtout au niveau national, pour inspirer la mise à échelle du modèle. Les deux produits définis ci-dessous sont en parfaite cohérence avec le résultat attendu. Ils s'énoncent comme suit : (Produit 2.1) : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes et, (Produit 2.2): : les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/réfugiés/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale

5.3.2.1 Produit 2.1 : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes

Le Produit 2.1, visait à sensibiliser les communautés sur les réalisations conjointes entre jeunes PDI/hôtes/réfugiés. L'Activité 2.1.1 portait sur ce thème précis « Sensibiliser les communautés (en langues locales) sur plusieurs thématiques en lien avec la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix. L'Activité 2.1.2 consistait à créer des incubateurs pour faire un partage d'expérience et de l'appui-conseil par commune pour la cohabitation pacifique.

5.3.2.2 Niveau de réalisation des activités

- **L'Activité 2.1.1 portait sur ce thème précis « Sensibiliser les communautés (en langues locales) sur plusieurs thématiques en lien avec la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix**

La sensibilisation des communautés sur les thématiques relatives à la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix a été réalisée. Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) a été désigné comme partenaire de mise en œuvre pour cette activité. À son actif, trois (3) séances d'animation grand public, deux (2) conférences publiques (Indicateur 2.11), des émissions et jeux radiophoniques et 64 causeries éducatives ont été réalisées sur l'ensemble de la zone d'intervention. Selon le bilan dressé après réalisation, environ **60 000** personnes ont été touchées sur les thématiques telle que la cohésion sociale et le vivre ensemble déroulées dans les langues du terroir.

Des entretiens menés dans la zone avec plusieurs responsables (Mairie et autorités publiques et jeunes bénéficiaires) on peut tirer que la mise en œuvre de cette activité de communication a généré un effet certain. En effet, selon les interlocuteurs, les actions de sensibilisation et de promotion de la cohésion sociale ont contribué à réduire la méfiance (on parle même de peur s'agissant des PDI) entre les différentes communautés. Elles ont en outre considérablement réduit le rejet dont les PDI et réfugiés faisaient l'objet dans certaines communautés. De ce fait, la confiance mutuelle a commencé à s'installer entre PDI, population hôte et réfugiée. Une prise de conscience sur la nécessité de la tolérance et la collaboration de toutes les composantes communautaires a émergé progressivement. Il faut souligner que l'approche inclusive de mise en œuvre définie par le CNJ a favorisé ces résultats, avec la participation des représentants des communautés, des comités de sélection, des comités de suivi et de coordination et de toutes les personnes ressources au niveau local. La réalisation de cette activité a permis de consolider la collaboration au sein des équipes mixtes de jeunes constituées autour des projets conjoints. Elle a en outre offert une tribune idéale pour battre déconstruire n certain nombre de stéréotypes entretenus sur les PDI et réfugiés.

- **L'Activité 2.1.2 Créer des incubateurs pour faire un partage d'expérience et de l'appui-conseil par commune pour la cohabitation pacifique.**

Il existe très peu d'informations sur cette activité. Il faut reconnaitre que ce sont les jeunes porteurs de projet (déplacés internes, réfugiés et populations hôtes) qui réussiraient le mieux leurs projets qui devaient être promus comme des incubateurs et ambassadeurs du vivre ensemble. Il était prévu au total 04 incubateurs à raison d'un par commune. Cette absence de données sur l'activité vient du fait que le projet a été clôturé sans qu'on puisse réellement identfier des inititiatives vraiment vraiment réussies.

5.3.2.3 Conclusion sur le niveau de réalisation du Produit 2.1

Le produit 2.1 n'a été que partiellement réalisé. Les communautés ont certes été sensibilisées sur les la nécessité de briser les tabous qu'elles entretenaient les unes envers les autres pour de vivre ensemble, de s'accepter et de collaborer en vue d'établir une cohésion sociale durable. Mais la réalisation n'a pu être menée à son terme faute d'initiatives vraiment réussies pouvant permettre d'identifier et de constituer les incubateurs prévus dans chaque commune.

5.3.2.4 Niveau de réalisation du Produit 2.2: Les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/refugies/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale

Pour rappel, deux activités étaient prévues au titre de la réalisation de ce produit à savoir (Activité 2.2.1) Établir des partenariats avec les médias et les personnes pour la diffusion des initiatives réussies et (Activité 2.2.2) publier les activités réalisées dans les réseaux sociaux. La promotion des initiatives socioéconomiques conjointes réussies était perçue comme pouvant représenter un message fort sur la cohésion sociale. Elle devait faciliter l'intégration des PDI et atténué de ce fait les tensions entre les différentes communautés. L'objectif ultime était de *« vendre l'expérience »* au niveau national.

5.3.2.5 Observation sur le niveau de réalisation des activités

De ces deux activités, on sait que des partenariats ont bien été établis avec des agences de communication qui devaient réaliser la communication sur les initiatives réussies (avec l'approbation du gouvernement). Mais étant donné la fin du projet avant que l'on puisse vraiment parler d'initiatives réussies, les activités sont sans objet.

5.3.2.6 Conclusion sur la réalisation du Résultat 2

Le résultat 2 n'a été que partiellement réalisé. Certes, les communautés ont été sensibilisées sur les actions conjointement menées par les jeunes déplacés/hôtes avec les effets fort positifs relevés ci-dessus. Toutefois, les retards successifs accumulés dans la mise œuvre des activités, n'a pas permis au projet d'assister à l'éclosion réelle des initiatives qu'il a mis en œuvre.

5.3.2.7 Analyse générale de l'efficacité dans la mise en œuvre des activités

☞ **L'Efficacité globale de la mise en œuvre du projet selon les bénéficiaires**

Si on considère le jugement des bénéficiaires, l'efficacité globale dans la mise en œuvre des actions réalisées a été maximale. En effet plus de **92,1%** des jeunes bénéficiaires déclarent être satisfaits de la manière dont les actions du projet ont été mis en œuvre. La totalité des bénéficiaires des communes de Kaya et de Barsalogho sont entièrement satisfaits de la mise en œuvre des actions du projet. Cette bonne appréciation de la mise en œuvre globale du projet devrait constituer un motif de satisfaction pour l'ensemble des acteurs qui ont joué un rôle dans le processus. Elle est sûrement le résultat de la mobilisation des toutes l'expertise disponibles au niveau local (ONG, gouvernement) et de l'implication des autorités administratives (préfets). L'analyse selon le sexe du bénéficiaire indique une différence relativement faible dans l'appréciation globale de la mise en œuvre du projet entre les hommes et les femmes dans les communes de Dori (***78,4% pour les femmes contre 83,3% pour les hommes***) et de Gorom-Gorom (***88,1% pour les femmes 91,3% pour les hommes***). Cette légère différence est également observée entre les personnes bénéficiaires issus les communautés hôtes et les personnes déplacées des deux communes.

Figure 2 : Appréciation des bénéficiaires sur la mise en œuvre du projet

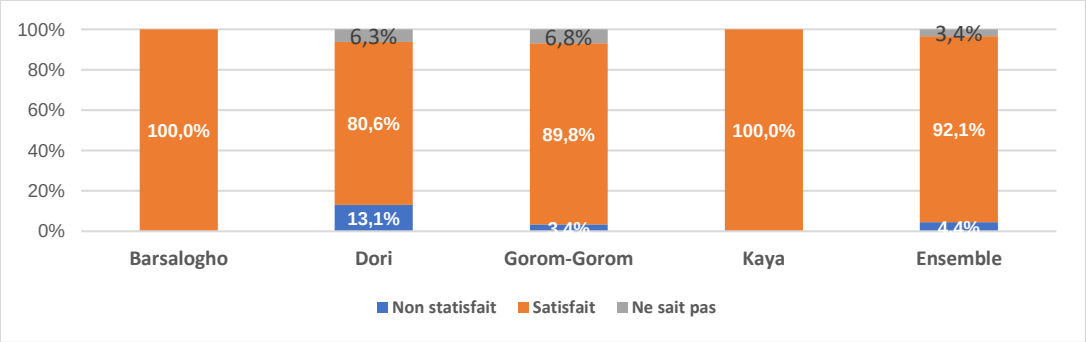

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

L'appréciation globale des bénéficiaires sur les résultats réalisés par le projet est illustrée par la ***Figure 3***. De l'examen de cette figure, il ressort qu'environ **91,6%** des bénéficiaires sont satisfaits des résultats atteints par le projet dans leurs localités.

Figure 3 : Appréciation des bénéficiaires sur les résultats atteints par projet

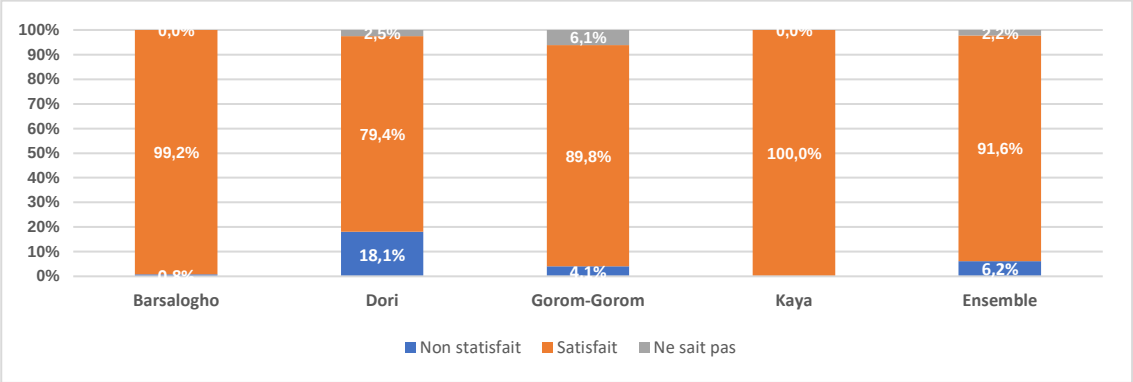

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

À l'image de l'appréciation de la mise en œuvre des actions du projet, l'ensemble des bénéficiaires des communes de Kaya et de Barsalogho sont satisfaits des résultats atteints par le projet. Aussi, dans toutes les communes cibles du projet, la proportion des bénéficiaires satisfaits des résultats atteints par le projet est supérieure à **79%.** Cette bonne appréciation des bénéficiaires sur les résultats atteints par le projet augure de bonnes perspectives quant à l'atteinte des effets et impacts potentiels du projet. En prenant en compte le sexe du bénéficiaire dans l'analyse de l'appréciation globale des résultats atteints par le projet, on note une différence relativement plus importante entre les hommes et les femmes dans la commune de Dori (***86,4% pour les femmes contre 70,8% pour les hommes***). Cette différence est relativement plus faible dans la commune de Gorom-Gorom (***88,1% pour les femmes contre 91,6% pour les hommes***). L'analyse selon le statut du bénéficiaire montre que les bénéficiaires issus des communautés hôtes (**87,9%)** de la commune de Dori sont plus satisfaits des résultats atteints par le projet que les personnes déplacées **(75,3%).** Cependant, cette différence est encore relativement plus faible dans la commune de Gorom-Gorom.

5.3.2.8 Conclusion générale sur l'efficacité : Taux d'efficacité

Tableau 10 : Taux de réalisation des activités

Résultat stratégique	Produit	Activité	
		Désignation	Réalisé (1) Non réalisé (0)
Résultat 1 : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiées, accompagnées et mise en œuvre avec succès	**Produit 1.1 : « une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée »**	Activité 1.1.1 « Sensibiliser les communautés (déplacés/hôtes) sur les objectifs du projet (coexistence pacifique et autres	1
		Activité 1.1.2 : Recruter un consultant pour une étude portant sur l'identification des initiatives communautaires conjointes	1
		Activité 1.1.3 : réalisation de l'étude portant sur la situation des personnes déplacées, la cohésion sociale entre elles et les populations hôtes ainsi que les créneaux porteurs d'emplois dans les zones d'intervention du projet (région du centre-nord (kaya et Barsalogho) et du sahel (Dori et Gorom-Gorom	1
		Activité 1.2.1 : « Identifier, créer et renforcer les organisations mixtes (PFI/hôtes) de jeunes	1
		Activité 1.2.2 : Former les jeunes des organisations concernées l'entreprenariat et a la mise en ouvre	1
		Activité 1.2.3 Appuyer les organisations concernées dans l'élaboration de plans d' affaires	1
	Produit 1.3 : les meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble	Activité 1.3.1 : Créer des comités de sélection composes des parties prenantes de toutes les composantes (Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse ...).	1
		Activité 1.3.2 : Selectionner les microprojets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix	1
		Activité 1.3.2 : Selectionner les microprojets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix	1
Résultat stratégique 2 : une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle	**Produit 2.1 : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes**	Activité 2.1.1 « Sensibiliser les communautés (en langues locales) sur plusieurs thématiques en lien avec la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix	1
		Activité 2.1.2 Créer des incubateurs pour faire un partage d'expérience et de l'appui-conseil par commune pour la cohabitation pacifique.	0
	Produit 2.2: Les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/refugies/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale	Activité 2.2.1 : établir des partenariats avec les médias et les personnes pour la diffusion des initiatives réussies e	1
		Activité 2.2.2 : publier les activités réalisées dans les réseaux sociaux.	0

Sur un total de 13 activités, 12 ont été réalisées et 2 non réalisées soit un taux de réalisation de 92%. Un taux de ce niveau est flatteur en matière de mise en œuvre, sauf que dans le cas du projet PJP, les deux activités non réalisées empêche la réalisation d'un résultat stratégique, notamment le Résultat 2 pourtant très important pour le projet. Apprécié par rapport aux résultats stratégiques escompté, le taux de réalisation est donc beaucoup plus mitigé, de 50%.

5.4 Analyse des effets et impacts du projet

☞ Contribution du projet à réduction de la marginalisation des personnes déplacées

Si on peut apprécier la contribution du projet à la réduction de la marginalisation des PDI à travers la pensée des jeunes bénéficiaires du projet (PDI, hôtes, réfugiés, hommes et femmes), le résultat est représenté par la ***Figure 4***. Globalement, **77,7%** des personnes déplacées bénéficiaires ont déclarés qu'ils subissent moins de marginalisation à cause des actions du projet soit intrinsèquement ou en partie. Cette proportion donne ***un taux d'atteinte de la cible du projet de 86,3%***. On note que ce taux ***satisfaisant***. L'analyse selon la localité de résidence fait ressortir la commune de Kaya où les actions du projet ont réduit considérablement la marginalisation des personnes déplacées. L'ensemble des personnes déplacées de cette commune a indiqué une réduction de la marginalisation à leur égard due aux actions du projet. Par contre, Gorom-Gorom ressort comme la commune où les personnes déplacées subissent plus de marginalisation. Dans cette commune, seulement près de **50%** des personnes déplacées ont indiquées une réduction de la marginalisation à leur endroit. Il convient également de noter que les communes de Kaya (**100%)** et Dori (**plus de 96%)** sont les localités dont les personnes déplacées bénéficiaires se sentent moins marginaliser. Au contraire, dans les communes de Barsalogho (**58%**) et de Gorom-Gorom (**50%**), des proportions relativement moyennes de personnes déplacées bénéficiaires ont indiquées qu'elles sont moins marginalisées. L'analyse selon le sexe du bénéficiaire montre que les personnes déplacées de sexe féminin ont déclaré avoir subi une réduction de la marginalisation plus importante que celle des bénéficiaires de sexe masculin.

Figure 4 : Appréciation de la contribution à la réduction de la marginalisation des PDI/refugié

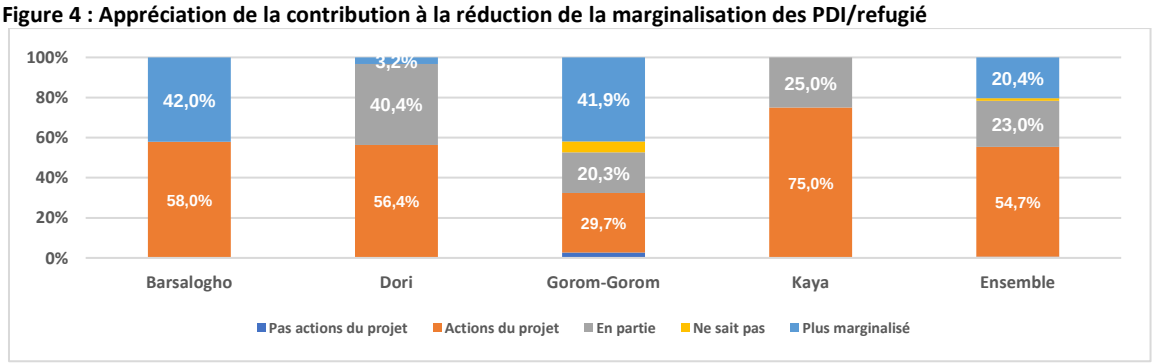

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

En dépit de la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation dans les communes d'intervention, **20,4%** des bénéficiaires ont déclarés subir plus de marginalisation qu'au début de la mise en œuvre du projet. Les communes dont on a une proportion importante de personnes déplacées qui ont déclarés qu'elles subissent plus de marginalisation qu'au début du projet sont Barsalogho (**42,0%)** et Gorom-Gorom (**41,9%**).

☞ La contribution à la réduction des risques de tensions entre les communautés PDI et hôtes

Une contribution considérable du projet à la réduction des risques de tensions entre les communautés hôtes et des personnes déplacées a été notée comme le montre le Tableau 1 ci-dessous Dans l'ensemble, **93%** des bénéficiaires ont indiqué que la réduction des risques de tensions entre les communautés hôtes et les personnes déplacées est liée à la mise en œuvre des actions du projet (intrinsèquement ou en partie). ***Ce niveau de performance montre que le projet a largement atteint la cible pour cet indicateur qui est 80%.*** Il convient également de remarquer que même si la marginalisation est encore importante dans les communes de Barsalogho et Gorom-Gorom, les risques de tension entre les communautés hôtes et les personnes déplacées dans ces communes ont été réduits grâce aux actions du projet. En dehors de la commune de Kaya, les hommes bénéficiaires du projet attribuent essentiellement la réduction des risques de tension entre les communautés hôtes et les personnes déplacées à la mise en œuvre des actions du projet.

Tableau 1 : Appréciation de la contribution à la réduction des risques de tensions entre les communautés

Localité	Pas actions du projet	Actions du projet	En partie	Ne sait pas	Tensions pas diminuées
Barsalogho	0,8%	66,8%	28,1%	4,4%	0,0%
Dori	0,6%	66,9%	28,1%	4,4%	0,0%
Gorom-Gorom	0,2%	65,5%	27,5%	4,3%	2,5%
Kaya	0,0%	64,2%	23,2%	4,2%	8,5%
Ensemble	**0,5%**	**65,8%**	**27,2%**	**4,3%**	**2,2%**

Source : Etude d'évaluation finale, 2022

☞ La contribution au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble

La mise en œuvre du projet a contribué au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble entre les personnes déplacées et les communautés hôtes selon la ***Figure 5***. Plus de **95%** des bénéficiaires ont indiqués que les actions du projet ont contribué au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble. ***Il convient également de noter que la cible de 80% du projet pour cet indicateur est largement atteinte***. Dans chacune des communes d'intervention du projet, plus de **88%** des bénéficiaires ont déclarés que les actions du projet ont contribué au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble. La proportion des hommes bénéficiaires résidents dans les communes de Dori (**94,4%)** et de Gorom-Gorom (**96,3%)** qui ont indiqués que le projet a contribué au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble est relativement plus élevée que celle des femmes dans les mêmes communes soit respectivement de **83,0% et 89,6%.** Au niveau des autres communes, cette proportion n'est pas statistiquement différente entre les hommes et les femmes. A l'exception de la commune de Dori, l'analyse selon le statut du bénéficiaire ne révèle pas de différence entre les communautés (Hôte/PDI) dans l'appréciation de la contribution du projet au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble.

Figure 5 : Appréciation de la contribution au rapprochement et au raffermissement du vivre ensemble

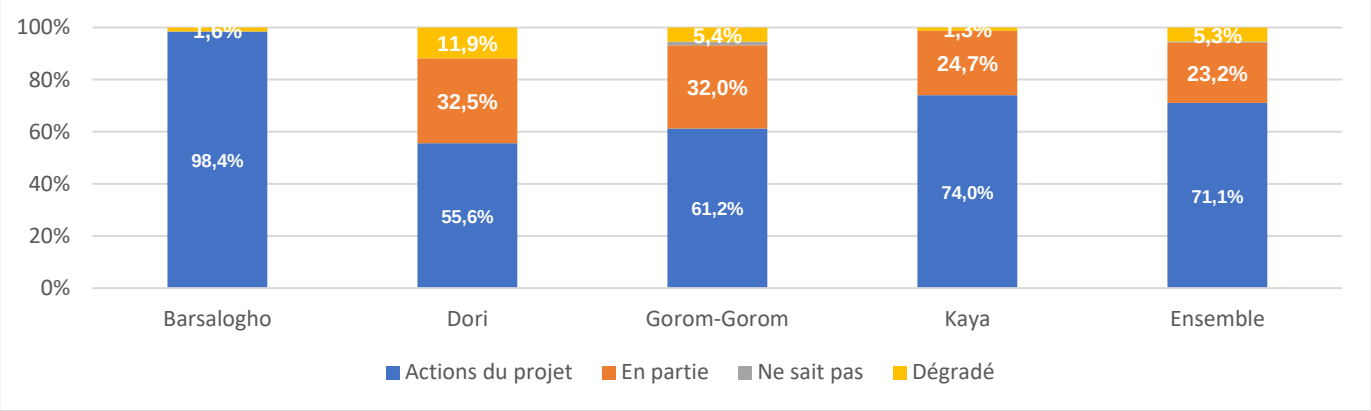

Source : Etude d'évaluation finale, 2022

☞ La contribution à l'accès à l'emploi

La ***Figure 6*** montre que les formations réalisées dans le cadre du projet au profit des bénéficiaires ont contribué à créer des emplois pour ces derniers. Environ **43%** des bénéficiaires de formation dans le cadre du projet ont indiqués avoir eu du travail après leur formation. Cette proportion reste inférieure à la cible du projet qui est de **70%** ***dégageant ainsi un taux d'atteinte de celle-ci de 61,4%.*** La commune de Dori (**53,1%**) a enregistré la proportion la plus élevée en termes de bénéficiaires ayant eu du travail après leur formation tandis que la commune de Barsalogho (**37,8%)** a connu la proportion la plus faible**.** A l'exception de la commune de Gorom-Gorom**,** la proportion des bénéficiaires ayant eu du travail après leur formation est plus importante que celle des hommes dans toutes les communes de mise en œuvre du projet. C'est également dans cette commune que la proportion des bénéficiaires ayant eu du travail après leur formation est relativement plus élevée chez les personnes déplacées que les personnes issues des communautés hôtes.

Figure 6 : Proportion de bénéficiaires ayant eu du travail après la formation

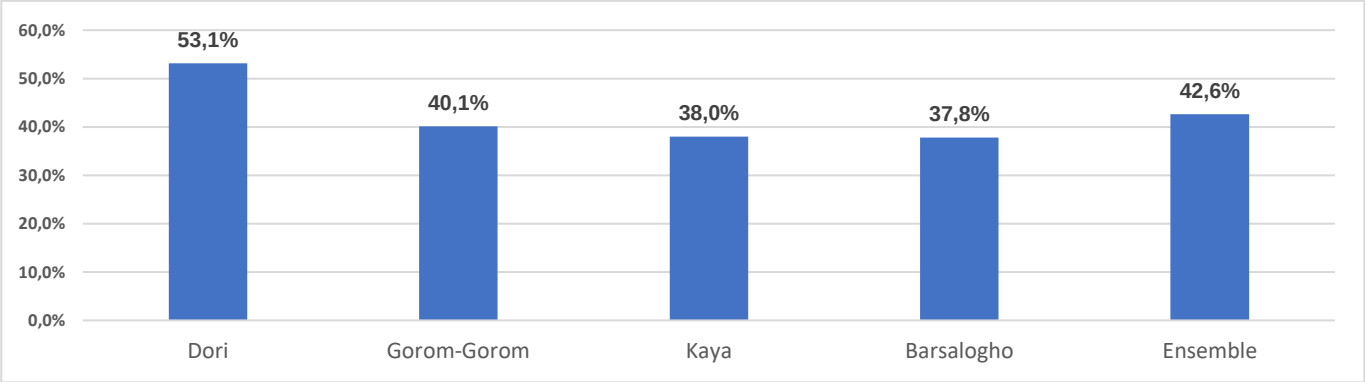

Source : Etude d'évaluation finale, 2022

Le fait de n'avoir pas eu du travail après la formation s'explique principalement par le fait que les Micro-projets des bénéficiaires n'ont pas été retenu pour le financement. Environ **81,7%** des bénéficiaires qui n'ont pas eu du travail après la formation ont identifiés la non sélection de leur micro-projet comme le principal facteur explicatif de leur situation de non emploi après leur formation. En dehors de la commune de Gorom-Gorom, c'est le facteur le plus dominant dans toute les communes et identifié par les bénéficiaires. Après le fait que le que le micro-projet n'a pas été retenu, le manque de compétence est le deuxième facteur qui n'a pas permis aux bénéficiaires d'avoir du travail après la formation. Ce facteur a été principalement indiqué par les bénéficiaires de la commune de Gorom-Gorom (**47,2%**). Ainsi, même si une faible proportion de bénéficiaires a indiqué que la formation n'est pas adaptée, la capacité de la formation à fournir des compétences aux bénéficiaires pour favoriser leur accès au travail n'est pas avérée.

Tableau 2 : Principale raison du non accès à un emploi après la formation

Localité	Micro projet non retenu	Formation non adaptée	Pas de compétence	Formation récente
Dori	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Gorom-Gorom	37,5%	6,9%	47,2%	5,6%
Kaya	92,0%	1,1%	2,3%	0,0%
Barsalogho	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ensemble	**81,7%**	**2,1%**	**12,7%**	**3,5%**

Source : Etude d'évaluation finale, 2022

☞ **La contribution à l'amélioration des revenus**

L''appréciation des bénéficiaires du projet sur l'évolution de leur revenu entre octobre 2019 et décembre 2021 est donnée par la Figure 7 ci-dessous. L'analyse de cette figure montre que le projet a contribué à l'augmentation des revenus de **57,3%** des bénéficiaires des quatre localités d'intervention du projet. ***Cette proportion révèle le caractère très ambitieux de la cible pour cet indicateur qui était de 100%.*** En général, le revenu est influencé par plusieurs facteurs tels que l'emplois y compris sa productivité, les mécanismes de solidarité et la possession actifs productifs. Il est donc presqu'impossible de maitriser tous ces facteurs et espérer l'augmentation des revenus sur l'ensemble des bénéficiaires. Toutefois, seulement **2,6%** des bénéficiaires ont déclarés que leur revenu baissé. Les autres bénéficiaires, soient **40,2%**, ont pu quant à eux maintenir leur niveau de revenu en dépits de l'accentuation de l'adversité dans ces localités. L'analyse selon la localité permet de voir que les deux localités qui sont relativement plus en sécurité (Kaya et Dori) comparativement aux deux autres localités (Gorom-Gorom et Barsalogho) ont des proportions de bénéficiaires plus élevées qui ont déclarées une amélioration de leur revenu. Aussi, en dehors de Kaya, la proportion des bénéficiaires issus de la communauté hôtes déclarant une amélioration de leur revenu est plus élevée que celle des bénéficiaires issus de la communauté des PDI ou réfugié.

Figure 7 : Appréciation de l'évolution du revenu entre octobre 2019 et décembre 2021

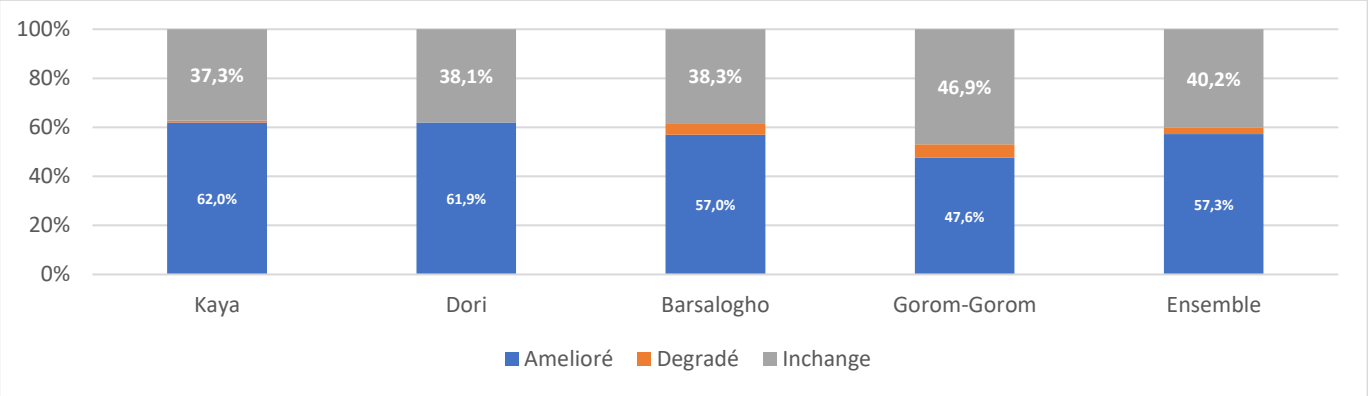

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

5.5 Évaluation de la durabilité projet

Pour rappel, un **projet** est qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après son achèvement. Autrement dit, le PJP pourrait être qualifié de durable si (i) les avancées en matière d'acceptation et d'intégration au tissu social communautaire des PDI/Réfugiés s'avère irréversibles et (ii) si on peut s'assurer que les microprojets conjointement mis en place par les jeunes PDI/hôtes/Réfugiés présentent des garanties de croissance ou à défaut, de survie.

5.5.1 Éléments de durabilité

Un certain nombre d'éléments observés sur le terrain ou constitués sur la base des enquêtes menées auprès de la couche cible (les jeunes) prédisposent, assurément à la durabilité.

5.5.1.1 Durabilité de la connaissance et l'acceptation des objectifs du projet par les jeunes et les communautés

Le Projet répond au besoin de raffermissement du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre les populations hôtes, déplacées et réfugiées dans les quatre communes cibles. Aux fins d'obtention de ce résultat, le projet a initié des actions de nature à anticiper sur les chocs pouvant découler de l'afflux massif de PDI/réfugiés sur les communautés hôtes en proposant des initiatives pouvant répondre aux besoins des jeunes filles et garçons, autochtones et déplacés. Ces actions, comme le reconnaissent les bénéficiaires, peuvent effectivement empêcher ou au moins réduire les tensions existantes entre les communautés et renforcer ainsi la cohésion sociale entre les communautés concernées.

La bonne compréhension de cette approche d'apaisement, de réduction des tensions et d'amélioration de la paix sociale et surtout son acceptation par les jeunes constituent un élément de durabilité. En effet, ***l'engagement des jeunes dans les actions du projet signifie dans ce sens une prise de conscience sur la nécessité d'œuvrer pour le rapprochement des différentes communautés, condition d'instauration de la paix et de la cohésion sociale***. Selon les résultats de l'enquête sur la question, la quasi-totalité (95%) des (PDI/réfugiés/hôtes) ont cette compréhension du projet et ont accepté de s'y engager.

Proportion de bénéficiaires qui déclarent avoir une connaissance sur le projet selon le sexe

Localité	Féminin	Masculin	Ensemble
Barsalogho	100,0%	100,0%	100,0%
Dori	80,7%	87,5%	83,8%
Gorom-Gorom	100,0%	98,8%	99,3%
Kaya	98,7%	98,6%	98,7%
Ensemble	**94,0%**	**96,1%**	**95,0%**

Mieux, cette bonne compréhension du projet est partagée et acceptée aussi bien par les hommes (96,1%) que par les femmes (94%). Elle est aussi partagée de la même façon entre les jeunes issus de la population hôte (96,7%), les jeunes issus des PDI (95,1%) et les jeunes issus des populations réfugiées (71,4%)

Figure 4 : Proportion de bénéficiaires qui déclarent avoir une connaissance sur le projet selon le statut

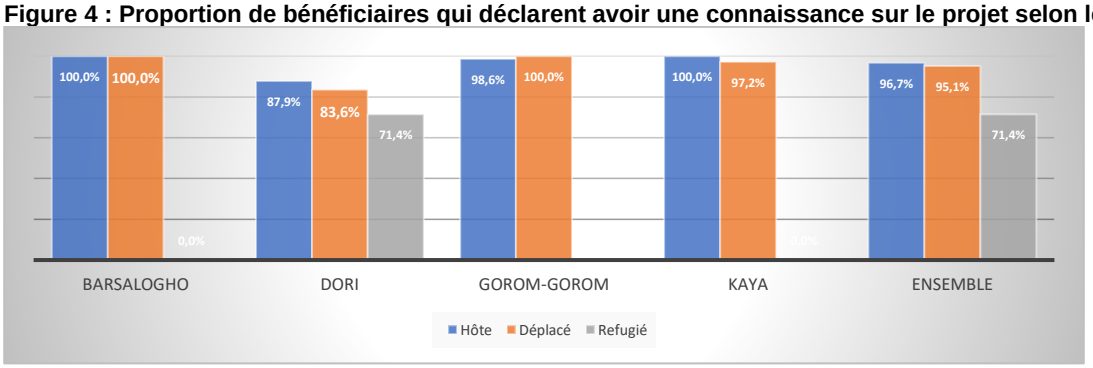

5.5.1.2 La connaissance de l'objectif global du projet : un élément important de durabilité

En confirmation de cela, plus de la moitié des jeunes (54,5%) ont jugé que le projet a pour objectif global de faciliter l'intégration des communautés PDI et réfugiées dans les communautés hôtes, 20% ont retenu que le projet poursuit le renforcement de la paix sociale et 25% soutenu que le projet vise à améliorer le« vivre ensemble ».

Tableau 11 : Appréciation des bénéficiaire de l'objectif fondamental visé par les initiatives du projet

Localité	Le projet a facilité l'intégration	Le projet a contribué à la Paix sociale	Le projet a amélioré le Vivre ensemble	Autre
Barsalogho	35,9%	30,5%	33,6%	0,0%
Dori	49,0%	18,3%	32,7%	0,0%
Gorom-Gorom	78,9%	12,9%	6,8%	1,4%
Kaya	52,0%	20,3%	27,7%	0,0%
Ensemble	54,5%	20,1%	25,0%	,3%

En fonction du genre, 51,8% des femmes pensent que le projet vise l'intégration des PDI/réfugiés contre 57,2% chez leurs homologues hommes. 20% parmi les femmes pensent que le projet cherche à renforcer la paix sociale, contre 19% chez les hommes et enfin 27% de femmes ont soutenu que le projet poursuit l'objectif d'améliorer le vivre ensemble contre 22.2% au niveau des hommes. Sur la même question, 60% des PDI se sont appesantis sur la contribution du projet à l'intégration des PDI/réfugiés contre 50% chez les réfugiés et 49% chez les jeunes issus des communautés hôtes. Évidemment, PDI et réfugiés sont beaucoup plus sensibles à l'intégration. Par contre le pourcentage de jeunes mettant l'accès sur la paix sociale est le même chez les PDI que dans la population hôte (20%). De même, les pourcentages de jeunes mettant en avant la contribution du projet au vivre ensemble est sensiblement la même pour les PDI et les réfugiés (respectivement 20,2% et 22,2%). Quant aux jeunes autochtones, ils mettent l'accent sur ce point dans 30% des cas.

En définitive, les jeunes spécifiquement visés par le projet ont, dans leur grande majorité compris et accepté les motivations du projet et, au final, ont fortement apprécié la contribution des actions développées dans l'intégration des PDI/réfugiés, dans l'amélioration de la paix sociale et du vivre ensemble (voir **Figure 4** à **6**). C'est là, un élément important de durabilité. En tout cas, c'est un des objectifs ultimes le projet recherchait au départ. S'y ajoute qu'au niveau des communes cibles, les autorités d'État et les responsables communaux rencontrés ont la même appréciation positive des actions du projet.

5.5.1.3 L'inclusion des services techniques de l'État dans le développement des activités

Il souvent fortement recommandé d'associer et de responsabiliser les structures pérennes de l'État à la mise en œuvre d'un projet du genre PJP en vue de promouvoir sa durabilité. En effet, les structures d'État sont les plus indiquées pour parachever le transfert progressif des activités à la communauté et faciliter ainsi la durabilité des actions une fois le projet terminé. Dans ce cadre, les services techniques de l'État ont été associées à toutes les phases de la mise en œuvre du PJP et ont de surcroit assuré un rôle prépondérant.

Ce sont ces services qui ont assuré la formation technique des jeunes après la sélection des microprojets[4]. Ils ont en outre travaillé dans les comités de sélection communaux et dans les comités de suivi qui ont supervisé l'octroi du financement et l'implantation des microprojets conjoints. Qui plus est, les services techniques de l'État se sont dotés d'un cadre organisationnel adapté en vue d'appuyer la mise en œuvre du projet. Dans chaque commune, l'administration a désigné un Point focal du projet, chargé, entre autres, d'évaluer les besoins d'appuis et de les référer aux services techniques compétents. De ce fait, tous les projets initiés par les jeunes ont pu bénéficier d'appuis ciblés malgré leur diversité. C'est ainsi que les plans d'affaires, les formations techniques et le suivi de l'implantation ont pu être exécutés sans encombre. ***Les services techniques déconcentrés connaissent donc parfaitement le projet, les acteurs et les initiatives laissées en place à la fin du projet. Ils connaissent mieux qu'aucun autre acteur, les besoins précis des jeunes entrepreneurs aujourd'hui.*** Cette approche d'inclusion des services d'État développée par le projet constitue un élément essentiel de durabilité.

5.5.1.4 L'implication des hautes autorités administratives et communal

Les autorités administratives, notamment les gouverneurs, les préfets et les maires ont également été associées à toutes les activités du projet. Le préfet a été désigné dans les quatre communes comme résident du Comité de sélection des projets et le Maire vice-président. En outre, le point focal du projet au niveau des services déconcentrés agit sous l'autorité du préfet. Le résultat a été un engagement des autorités sans faille fortement apprécié d'ailleurs par la coordination du projet. C'est là également un élément de durabilité. En tout cas, au regard des éléments ci-dessus exposés, on peut constater que le projet a rassemblé pratiquement tous les éléments nécessaires pour assurer sa durabilité une fois clôturé.

5.5.1.5 La réalité sur la durabilité

- **Les acquis en matière d'intégration des PDI/réfugiés, de paix sociale et du vivre ensemble**

Les acquis en matière d'intégration des PDI/réfugiés semblent pouvoir se pérenniser parce qu'ils sont partagés par toutes les composantes de la communauté mais aussi essentiellement parce qu'ils font l'objet d'une forte appréciation de la part des jeunes. Ceux-ci semblent avoir effectivement dépassés les stéréotypes et autres préjugés, vivent et travaillent ensemble avec les PDI et autres réfugiés au sein de leur entreprises. ***Néanmoins, il est nécessaire, pour pérenniser cette acquis et consolider l'intégration communautaire, la paix sociale et le vivre ensemble de répéter autant que possible la sensibilisation et de consolider les initiatives conjointes mises en place à défaut de pouvoir en créer davantage.*** Ceci d'autant plus que la tendance en matière de sécurité laisse croire l'arrivée d'autres flux de PDI, voire de réfugiés.

- **La durabilité des microprojets conjoints PDI/réfugiés/hôtes**

Les microprojets visités apparaissent extrêmement fragiles à date. Si fragile qu'on ne peut jurer de leur pérennité. L'installation a partout été achevée et la phase de production a effectivement démarré. Cependant, la précarité des structures sautent aux yeux. Dans les fermes avicoles et d'embouche ovine visitées par exemple, la qualité des infrastructures (bâtiments en location) et l'hygiène des lieux reflètent une certaine précarité et une faible motivation des entrepreneurs. Les autres entreprises des différents secteurs ne sont pas plus loties.

Pour ne prendre que les ateliers de couture, les locaux sont exigus, si bien qu'on se pose la question de savoir comment neufs personnes (hommes et femmes) peuvent y travailler.

Figure 5 :Ferme d'embouche Ovine à Kaya(visitée le 4/01/ 2022

4 Il est vrai que leur choix a été un choix par défaut pour cette activité, le projet s'étant rabattu sur les services technique après l'échec des négociation avec l'ON « Maison de l'Entrepreneur » pressentie au départ pour la formation technique

Par endroits, même si les décors sont récents (peinture murale, tableau de signalisation…) et les équipements encore à l'état neuf (preuve de début récent), la configuration des ateliers ne dégage pas le professionnalisme attendu. On ne sent pas aussi une atmosphère de production intense. D'ailleurs, nulle part, il n'a été trouvé plus de deux membres associés dans l'unité de production[5]. Renseignement pris, les « *autres viennent quand il y a du travail ».*

Figure 6 : Atelier de couture visitée le 5/01/2022

Cela signifie que les associés ne sont pas pour le moment en mode promotion (*« aller chercher le travail, le susciter… »*) mais plutôt attendent *« leur chance »* contrairement à ce qui leur a été enseigné au cours des formations***. À la limite, on ressent déjà un certain découragement ou une démobilisation depuis que le projet a été clôturé, fin Novembre 2021***. Et cette situation est tout à fait dans l'ordre naturelle des choses.

En effet, le projet a pris fin au moment où la plupart des microprojets venaient de s'installer ou étaient en cours d'installation. De ce fait, sevré d'encadrement pendant la période la plus délicate de la vie de toute entreprise qu'est le démarrage et la montée en production, les microprojets éprouvent bien des difficultés à prendre leur envol. Faut-il le rappeler, la période après démarrage est souvent très complexe pour une entreprise (découverte des coûts réels de production et de vente, confrontation avec les contingences du marché comme les caractéristiques de la clientèle, l'offre et la concurrence, de la complexité du le financement du fonds de roulement, etc.). Il faut savoir que plus de 40% des Toutes Petites Entreprises (TPE) en Afrique francophone butent sur ces difficultés au démarrage et « *s'éteignent lentement ou brusquement*» selon une enquête réalisée par la Conférences permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones en 20156. Les principales raisons avancées pour expliquer cette mortalité importante des TPE sont (i) le manque de vision claire de l'avenir ; (ii) le défaut d'un tableau clair de pilotage ou d'outils idoines de management ; (iii) le caractère éphémère de certaines activités (éléments de conjoncture considérée comme un filon porteur) ; (iv) la mauvaise gestion et l'accointance malheureuse des caisses des entreprises avec celles familiales et (v) la férocité de la concurrence d'un secteur informel déjà bien en place et réputé non maîtrisable.

Encore qu'on parle là d'entrepreneurs véritables, individuels ou en association vraisemblablement beaucoup plus aguerris que les jeunes PDI/hôte/réfugiés dont il s'agit ici. ***Tout ceci pour dire que la clôture du projet au moment où, en plus des formations et du financement, les jeunes avaient besoin d'un accompagnement pour jeter les base d'une production saine constitue aujourd'hui la menace la plus évidente sur sa durabilité du projet.***

Et pourtant, tout le monde savait que la majorité des projets sélectionnés nécessitait une certaine période de mise en œuvre et de suivi avant d'aboutir à la maturation. Les projet d'élevage, de loin les plus nombreux nécessitaient en moyenne un cycle d'environ quatre (4) mois, ce qui en clair, suggérait qu'ils devaient être lancés au minimum quatre à cinq mois avant la date prévue de fin du projet. Selon les jeunes, depuis le 30 Novembre qui marque la fin du projet, ils n'ont bénéficié d'aucune prestation post-projet, même si certains responsables administratifs et communaux soutien que le Comité de suivi est toujours actif.

5 Dans une des fermes d'embouche bovine, il est vrai, les associés étaient partis au marché à bétail pour réaliser leur premières vente et racheter un autre lots (Figure 1).

6 « Baromètre d'opinion des TPE-PME en Afrique francophone » ; CPCCAF, 2015

Du reste, on peut les croire : la preuve du manque d'5/01/appui des jeunes en période de lancement des activités est fournie par l'affichage improvisé réalisé par les groupements eux-mêmes :

Figure 7 ; Panneau de signalisation d'un microprojet de saponification (05/01/2022)

Figure 8 : Panneau de signalisation d'un microprojet de couture

Dans les affiches observées sur place (encore que beaucoup d'entreprises n'en disposent pas), les jeunes s'en remettent uniquement à leur imagination et à leur ingéniosité. Par exemple pour un projet aussi important financé par des partenaires du pays, c'est une incongruité de constater une absence totale des logos des partenaires qui ont élaboré, financé et mis en œuvre toutes les activités (ne serait-ce que pour des raisons de visibilité des partenaires). Ces affiches auraient dues être marquées du logo du PBF, de l'OIM et du HCR, ne serait-ce que pour la visibilité de l'action des institutions initiatrices et aussi pour donner un surcroit de crédibilité aux microprojets. Mais cela, les jeunes ne le savent pas et aucun appui ne leur a été fourni au moment où ils ont sentis la nécessité d'être visibles sur le marché.

5.5.1.6 Pourquoi le projet n'a pas pu accompagner le démarrage des initiatives ?

La documentation du projet éclaire sur les raisons de cette fin prématuré du projet par rapport au besoin d'encadrement du démarrage des projets des jeunes. Les causes sont de deux ordres, certaines en relation avec contexte de mise en œuvre et d'autres provoquées par les lourdeurs administratives et un manque de réactivité de la coordination face à certaines situations qui ont provoqué des retards accumulés dans la mise en œuvre des actions. Le document de demande d'extension du projet pour six (6) supplémentaires (soit 18+6 = 24 mois au total) daté du Mai 2021 explique en détail ces aspects.

5.5.1.6.1 Les contraintes liées au contexte de mise en œuvre

- **Le contexte sécuritaire**

L'environnement sécuritaire dans lequel le projet devait être mis en œuvre s'est considérablement dégradé dans les régions du Sahel et du Centre Nord (zone d'intervention du projet) à partir du premier trimestre 2021. Plusieurs incidents ont frappé la zone dans cette période comme la recrudescence des affrontements entre les groupes armés et les forces de défense et de sécurité, le pillage des biens, les différentes attaques perpétrées contre les populations civiles, la réapparition des engins explosifs improvisés[7]. Cette situation a accéléré le flux de personnes déplacées vers les quatre communes cibles du projet. La mise en œuvre des actions du projet, notamment celles qui requiert de partenaires de mise en œuvre était devenue impossible. À cela s'ajoute que la complexité de la gestion des PDI dans cette période a même obligé le gouvernement à *interdire toute campagne médiatique autour des PDI dans la période, pour un certain temps.* La donne sécuritaire a effectivement impacté la mise en œuvre planifiée du projet.

- **L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le démarrage effectif du projet en 2020**

La pandémie de la COVID-19 a aussi entrainé la mise en place de mesures restrictives (confinement, télétravail, limitation des regroupements, etc. Le projet a été obligé de suspendre temporairement son déroulement et engager des dépenses imprévues pour prendre en charge la prévention des risques de contamination (savon, gel hydroalcoolique, masques/caches nez, dispositifs de lavage de mains) pour pouvoir réaliser certaines de ses activités[8]. En somme, la situation sécuritaire et sanitaire de la zone visée par le projet a causé du retard dans l'exécution du projet.

7 Source : Document OIM/HCR de demande d'extension du projet
8 Source : Document OIM/HCR de demande d'extension du projet

Et c'est après évaluation de la situation que les parties prenantes (OIM, UNHCR, PBF) ont décidé de procéder à une extension du projet de six mois. Normalement, cette extension devait permettre de résorber les retards enregistrés du fait des problèmes sécuritaires et des différents restrictions liées à la Covid-19. Dès l'instant que cette extension a été accordée par le PBF, on ne peut plus invoquer ces facteurs pour justifier les risques de durabilité dus à la clôture du projet au moment où les jeunes entrepreneurs lançaient leurs activités et avaient besoin d'appuis.

5.5.1.6.2 Les facteurs imputables aux lourdeurs administratives propres aux institutions promotrices et à un manque de réactivité de la coordination du projet

a. Les tâtonnements dans l'établissement de partenariats opérationnels pour la réalisation de certaines activité

L'exemple le plus illustratif de l'impact des procédures et la lenteur dans la prise de décision est fourni par le choix d'un opérateur devant assurer le coaching des jeunes retenus dans le cadre de la mise en œuvre de microprojets conjoints. Le projet ciblait l'ONG « *La Maison de l'Entreprise* » pour la réalisation des formations au profit des groupes de jeunes sélectionnés et l'accompagnement sur mesure en fonction des objectifs visés. ***Les négociations avec cette structures ont duré quatre (4) mois… pour échouer au final*** sans doute parce qu'on a cherché à respecter rigoureusement les procédures OIM/HCR/PBF. ***Du coup, il a fallu recourir en urgence aux services techniques déconcentrés, ce qui aurait dû d'ailleurs être le premier choix***. Dans tous les cas, perdre quatre mois sur un projet d'une durée de 18 mois laisse forcément un impact quelque part.

En outre, le projet a rencontré d'autres ***difficultés dans le recrutement initialement prévu d'une institutions de microfinance (IMF)*** pour gérer les financement des microprojets sélectionnés. À cet effet, des appels d'offres ont été publiés à plusieurs à partir du mois de décembre 2020 sans succès (aucune soumission). Là aussi, après avoir considérablement perdu du temps, il a fallu recourir à une solution par défaut en choisissant en l'occurrence la plus évidente constituée par les Caisses Populaires implantées dans les quatre communes du projet. Dans les deux cas, ***la coordination du projet, empêtrée dans les procédures, a manqué de réactivité.*** En effet, face aux contraintes extérieures (sécurité et Covid-19) qui avaient déjà retardé la mise en œuvre de certaines activités, ***perdre encore plusieurs mois dans le processus de contractualisation ne s'explique pas au regard de la durée prévue du projet (18 mois au départ), d'autant plus que dans les deux cas, le choix fait en fin de compte était à portée de main dès le départ***. S'y ajoute comme le reconnait la coordination du projet que le ***processus de sélection participative des microprojets avec les communautés a*** également accusé des retards dans certaines communes comme Barsalogho, parce que dit-on, le comité de sélection était indisponible. De ce fait, la liste des projet retenue qui était attendue en décembre 2020, n'a été rendue disponible qu'en février 2021.

b. Un retard au démarrage

Enfin on ne saurait occulter les ***difficultés de démarrage au niveau des agences promotrices du projet***. En effet, le projet a officiellement démarré en Novembre 2019 (virement de la première tranche de la part du PBF). Il a fallu attendre Mars 2020 pour mettre en place les équipes de projet, soit encore environ cinq mois perdus autour des procédures de recrutement. ***En définitive, mis bout à bout, l'ensemble de ces retards a consommé environ près de la moitié de la durée initialement prévue pour le déroulement du projet. On comprend alors que le retard important enregistré dans le démarrage des microprojets ne pouvait permettre au projet de les accompagner jusqu'à maturation.***

5.5.1.7 Conclusion sur la durabilité

L'amélioration de la situation des PDI/réfugiés qui impacte directement sur la paix sociale et le vivre ensemble dans les quatre communes couvertes par le projet est un acquis apparemment durable. Encore qu'il s'avère nécessaire de reconduire constamment les actions de sensibilisation et de rapprochement, vue qu'il l'arrivée d'autres flux de PDI/réfugiés n'est pas exclure. Quant à la situation précaire des microprojets, elle peut être rattrapée pendant qu'il est encore temps.

Il suffit de mettre en place un dispositif de suivi et de conseil pour accompagner encore pendant un moment les jeunes. À défaut, la durabilité des acquis pourrait être fortement compromise.

5.6 Analyse de l'efficience dans la mise en œuvre du projet

5.6.1 Évaluation du taux d'efficience

Le budget global du projet convenu entre les trois agences partenaires (OIM et PNUD récipiendaires et PBF bailleur) est de 2 700 000 dollars américains ainsi répartis :

Tableau 12 ! : Répartition du budget entre partenaires

Partenaire/Récipiendaire	Montant ($ us)
OIM	900 000
PNUD	600 000
Total	**1 500 000**

Le projet a mobilisé 1 500 000 dollars us. D'autre part, le taux de réalisation physique des activités a été évalué à 92%. Le taux d'efficience du projet qui représente le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés (taux d'exécution physique/taux d'exécution financière) est donc de 0,92. Par définition, ***un taux d'efficience égal à 1 est synonymie d'une performance optimale en matière d'efficience, c'est-à-dire d'une bonne utilisation des ressources. Dans le cas du PJP, le taux d'efficience est légèrement inférieur à 1, ce qui traduit une utilisation acceptable des ressources mises à la disposition du projet.***

5.6.2 L'optimalité du couple (efficience/efficacité)

L'optimalité du couple (efficience/efficacité) est atteinte si les deux valeurs sont égales à 1. Cette équilibre (efficience = 1 ; efficacité = 1) traduit d'ordinaire ***une utilisation optimale des ressources mises à disposition et en même temps la mise en œuvre de stratégies pertinentes dans l'exécution des activités***. D'autres y ajoutent une connaissance approfondie et une maîtrise de l'environnement de mise en œuvre et une flexibilité dans la mise en œuvre du projet (activité et gestion financière) ayant permis de s'adapter à tous les changements intervenus en cours du déroulement du projet mise en œuvre. Dans le cas d'espèce, avec un taux d'efficacité et d'efficience inférieurs à 1, on ne peut invoquer l'optimalité du couple (efficience, efficacité). On le rappelle, les deux activités non conduites à terme dans la réalisation du Résultat 2 influencent beaucoup les performances du PJP. Le projet a été clôturé sans que des incubateurs puissent être identifiés pour faciliter le partage d'expérience et de l'appui-conseil. De ce fait, le projet n'a pas pu brandir et diffuser d'exemples de microprojets « champions » aux fins d'influencer l'intégration des PDI/réfugiés dans les communautés d'accueil et la paix sociale tant au niveau local qu'au niveau national.

5.6.3 Effets catalytiques potentiels du projet

Le Résultat 2 était potentiellement porteur d'effets catalytique. Il était du reste conçu à cet effet. Sa non-réalisation complète compromet de fait l'effet catalytique du PJP. Cependant, le projet a un résultat « à vendre » au niveau local et national. En effet, le PJP a été la première initiative destinée à intégrer les PDI/réfugiés dans les communautés hôtes par la sensibilisation et réalisation de microprojets conjoints entre les jeunes PDI/réfugiés/hôtes. L'impact du résultat obtenu dans ce domaine, en termes d'acceptation mutuelle des jeunes des communautés PDI/réfugiés/hôtes et de collaboration est nettement perceptible dans les quatre communes couvertes et déteint sur la paix sociale qu'elle a créé au niveau local. ***De ce point de vue, l'expérience peut bel et bien être répliquée dans toutes les régions du pays confrontées au risque de déstabilisation sociale du fait de la donne migratoire en relation avec l'insécurité.*** Le PJP a donc créé un modèle efficace d'approche d'intégration des PDI/réfugiés dans les communautés d'accueil. La partie non réalisée du Résultat 2 devait constituer le moyen de consolidation de cet acquis et de support pour la diffusion du modèle au niveau national. Fort heureusement, il est encore possible d'obtenir la réalisation complète de ce résultat par un léger appui aux microprojets mis en place.

6 CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

- **L'effet du Résultat 1 obtenu en matière d'intégration communautaire et de paix sociale devrait inciter l'OIM et l'UNHCR à parachever la réalisation du Résulta 2.**

Il est incontestable que les actions du projet ont permis l'acceptation PDI et réfugiés dans des communautés hôtes et facilité leur intégration progressive. Cette donne a favorisé la paix sociale dans les localités concernées. Ce résultat est très important. Il montre que l'approche innovante promue par le PJP peut bien servir de référentiel pour les autres localités du pays confrontés au même problème. Mieux, il est possible de parfaire le modèle en accompagnant les microprojets des jeunes en cours de développement pendant une certaine période, juste le temps de poser tous les fondements nécessaires à la production (appuis technique), au ménagement (gestion) et à la maîtrise des éléments de marché (promotion et commercialisation).

6.2 Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser

- **La crédibilité de la théorie de changement et l'identification préalable des besoins des bénéficiaires est déterminante en termes d'efficacité**

On peut être surpris que le PJP ait pu retourner (en environ 24 mois) avec efficacité tous les risques de déstabilisation de la paix sociale qui existaient dans les quatre communes à l'entame du projet. À l'analyse, ce résultat a pu être atteint parce que la théorie du changement du projet a été pertinente : susciter l'intégration entre les jeunes issus des commutés déplacées et les jeunes des communautés hôtes déteindrait sur la paix sociale et le vivre ensemble. Ensuite, l'étude d'identification des besoins des jeunes en termes d'intégration socioéconomiques a fortement contribué dans l'insertion des groupes de jeunes issus des PDI. Une des leçons apprises du PJP est que la combinaison des deux facteurs confère une certaine efficacité dans la mise en œuvre de projet, y compris dans des domaines nécessitant le changement de comportement réputé lent pour se produire.

- **La combinaison des avantages comparatifs des agences du SNU permet d'être efficace dans l'obtention de résultats sur le terrain**

Une autre leçon confirmée par la réalisation relativement rapide du Résultat 1 du PJP est que la combinaison de l'expertise spécifique des différentes agences permet de réaliser avec efficacité des résultats insoupçonnés. En effet, la combinaison de l'expertise et l'expérience de l'UNHCR dans la mise en place de stratégies idoines pour la gestion des risques qu'engendrent l'arrivée impromptue de flux massifs de personnes déplacées et le savoir-faire de l'OIM dans la génération de solutions spontanées mais durables à la menace de conflits entre PDI et communautés hôtes, ont pu permettre au PJP de venir à bout de tous les risques de déstabilisation de la paix social qui menaçaient fortement les communes ciblées par le projet sur une période relativement réduite. L'UNHCR a su encadrer la sensibilisation communautaire avec des thématiques qui portent. L'OIM, de son côté, a su initier et soutenir des stratégies appropriés pour que la sélection et le financement de projets conjoints se déroulent sans heurts, bien que plus de la moitié des candidats aient été déboutée (100 projets retenus sur 349 demandes). En outre, quoi qu'il soit advenu par la suite, il est incontestable que les projets conjoints sélectionnés et mis en œuvre auraient pu cimenter définitivement la cohésion sociale et la paix entre jeunes déplacés et hôtes.

- **La Paix sociale et le vivre ensemble (Axe 1 du PNDES II) sont à portée de main pour peu qu'on ose prendre des initiatives innovantes**

Le PJP a constitué une expérience innovante, à la limité audacieuse. Penser mettre ensemble des jeunes issus des communautés hôtes et des communautés déplacées qui se regardaient en chien de faïence pour promouvoir la paix au niveau des communautés n'était pas gagné d'avance. Pourtant, au final, le pari est presque gagné. Le PJP a permis en effet une intégration des jeunes PDI/réfugiés, qui collaborent aujourd'hui avec leurs homologues issus communautés d'accueil des dans le cadre de microprojets conjoints, et cette insertion des jeunes PDI dans le tissu communautaire a fortement améliorée la paix sociale dans les quatre communes.

Ce résultat trace la voie dans le cadre de la réalisation de l'Axe 1 du nouveau PNDES (aspects catalytique du projet) et montre que l'objectif ainsi défini par le gouvernement est réalisable pour peu qu'on fasse preuve d'innovation et parfois, d'audace.

6.3 Recommandations

La préoccupation est connue : le projet a pris fin au moment même où les initiatives lancées étaient les une en phase d'installation, les autres au démarrage des activités. Dans les deux cas, au regard des risques décrits ci-dessus, un accompagnement s'avère nécessaires pour leur permettre de consolider leurs assises (structuration), arriver à une maîtrise de leur production, de leurs marchés, etc. Il s'agit en particulier, de compléter la mise en œuvre des actions prévues au Résultat Stratégique 2 du projet. Deux options pourraient être envisagées à cet effet. La première est que l'OIM et l'UNHCR s'impliquent, sur fonds propres, à la consolidation des microprojets, voire à la répétition toujours utiles des sensibilisations. Le seconde, qu'on pouvait naturellement attendre est que les services techniques de l'État prennent en charge l'appui aux jeunes entrepreneurs qu'ils ont, du reste formés et assurent le leadership pour la réalisation totale du Résulta 2 encore tout à fait possible.

- **La prise en charge par l'OIM et l'UNHCR sur fonds propres d'une « phase de consolidation » des microprojets et de la paix sociale**

Il ne s'agit pas de « monter » un nouveau projet ou une « phase II » du PJP. Il s'agit tout simplement de :

- ☞ **Réaliser une étude-diagnostic de la situation actuelle de 100 entreprises créées par le projet**

L'étude aurait pour objectif de déterminer les besoins d'appuis spécifiques à chaque unité. De Novembre à aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé au niveau des microprojets. Ce qui est par contre constant, c'est le besoin d'appui pour mener à bon terme la phase de démarrage. L'étude identifiera les différentes besoins et élaborerait sur la base de cela, un cahier de charge spécifique à chaque unité. Cette démarche contribuerait à l'efficacité de l'appui ;

- ☞ **Mettre en place un mécanisme d'appui de proximité avec les ONG**

Sur la base des résultats de l'étude situationnelle individualisée, les deux institutions pourraient contractualiser la réalisation des appuis proposés. Un accompagnement régulier sur un an serait l'idéal. Cette contractualisation visera l'établissement de « contrats de performances précis » ; les résultats à atteindre et leurs modalités d'évaluation figurant le cahier de charges et déterminant l'échéancier de paiement. La contractualisation viserait les ONG spécialisées et les Sociétés de conseil du secteur qui pourraient, dans tous les cas, travailler dans la continuité au niveau local, dans chaque commune, puisqu'il s'agit d'un encadrement de proximité.

- **L'implication des services techniques déconcentrés d'État pour une période de six à 12 mois**

Les services d'État ont la connaisse du projet pouvant leur permettre d'assurer la mission d'appui envisagée en l'intégrant dans leurs portefeuilles d'activités, de façon souveraine, c'est-à-dire sans attendre de subventions d'un quelconque partenaire. Si leur intégration dans la mise en œuvre de toutes les activités a été vivement saluée en introduction de la présente évaluation, c'était dans l'espoir qu'ils prendraient la relève au retrait du projet pour assurer la durabilité. Les Comités de suivi dans les différentes communes devraient toujours être opérationnels. Dans l'esprit du projet, sa composition mixte comprenant les services techniques de l'administration sous l'autorité du préfet, la commune, la société civile et les personnes ressources devaient permettre à cette structure de jouer un rôle primordial dans la pérennisation des microprojets par un suivi technique même après projet.

Cette option nécessite donc l'implication du gouvernement. Elle constitue la meilleure sur tous les plans. En effet, les mêmes services ont assuré la formation technique des jeunes entrepreneurs, participé à l'élaboration des plans d'affaires, à la sélection, à l'implantation des microprojets, etc. Ils connaissent donc, mieux que quiconque, les microprojets et les jeunes entrepreneurs. En outre, ils pourront répondre aux exigences de proximité invoquées ci-dessus.

Le problème est que leur inertie depuis la fin du projet qu'ils ont pourtant porté fait penser que faute de financement extérieur, ils ne bougeront pas. N'empêche, l'OIM, l'UNHCR et même le PBF devraient dans un premier temps explorer cette solution au niveau supérieur de l'État, voire s'impliquer avec ces acteurs dans la réalisation de l'accompagnement, une sorte de combinaison entre deux options identifiées.

ANNEXE 1: INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS RENSEIGNÉS

Numéro	Indicateurs	Désagrégation	Barsalogho	Dori	Gorom-Gorom	Kaya	Ensemble
Indicateur 1. a	% de la populations interviewées (déplacée et hôte) déclarant que les actions du projet ont réduit les risques de tensions entre les populations hôtes et déplacées (désagrégé par sexe)	Ensemble	94,9%	95,0%	93,0%	87,4%	**93,0%**
		Homme	95,6%	95,6%	93,2%	87,5%	**92,9%**
		Femme	94,2%	94,5%	92,8%	94,4%	**94,0%**
		PDI	95,6%	94,3%	91,7%	92,9%	**93,6%**
		Hôte	94,0%	95,6%	94,3%	89,5%	**93,2%**
Indicateur 1.b	% des jeunes bénéficiaires du projet (surtout les déplacés) qui se sentent moins marginalisés grâce aux actions du projet (désagrégé par sexe, par âge et par localité)	Ensemble	58,0%	96,8%	50,0%	100,0%	**77,7%**
		Homme	57,6%	59,1%	42,1%	73,5%	**57,7%**
		Femme	58,3%	100,0%	47,2%	100,0%	**78,8%**
		PDI	58,0%	96,8%	50,0%	100,0%	**77,7%**
		Hôte	NA	NA	NA	NA	**NA**
Indicateur 1.c	% des jeunes (déplacés et hôtes) bénéficiaires du projet qui ont amélioré leur niveau de revenus (désagrégé par sexe)	Ensemble	62,0%	61,9%	57,0%	47,6%	**57,3%**
		Homme	59,0%	61,1%	46,3%	63,4%	**57,0%**
		Femme	55,2%	62,5%	49,3%	60,8%	**57,5%**
		PDI	52,2%	54,8%	45,9%	68,1%	**55,2%**
		Hôte	62,7%	71,2%	49,3%	56,4%	**59,4%**
Indicateur 1.2.1	% de jeunes (déplacés et hôtes) formés par le projet, travaillant dans les projets (initiatives) conjoints (six mois après les formations)	Ensemble	53,1%	40,1%	38,0%	37,8%	**42,6%**
		Homme	39,3%	48,6%	41,3%	33,8%	**40,8%**
		Femme	36,4%	56,8%	38,8%	41,8%	**44,3%**
		PDI	36,8%	46,6%	36,5%	41,7%	**40,4%**
		Hôte	39,0%	63,6%	43,8%	34,6%	**44,9%**
Indicateur 1.3.1	% des jeunes bénéficiaires des initiatives interviewés et déclarant que les actions du projet leurs ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble.	Ensemble	98,4%	88,1%	93,2%	98,7%	**94,4%**
		Homme	98,4%	94,4%	96,3%	97,2%	**96,5%**
		Femme	98,5%	83,0%	89,6%	100,0%	**92,4%**
		PDI	98,6%	86,3%	91,9%	98,6%	**93,8%**
		Hôte	98,3%	95,5%	94,5%	98,7%	**96,7%**